

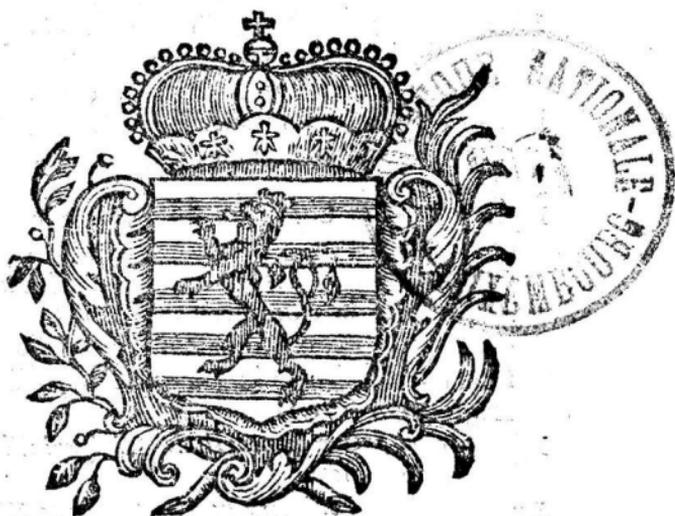
LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

JANVIER 1771.

TOME CXXXIII.



A LUXEMBOURG

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

M, DCC. LXXI.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.

E

In-Folio.

Epistolare Romanum fol. max. Antvverpiæ.

Etat Militaire de l'Empire Ottoman, ses Progrés
& sa décadence, par Mr. le Comte de Marli-
gli, François-Italien, fig. *La Haye.*

Examen du Pyrrhonisme, par Mr. Crouzat, fig.
La Haye. 1733.

In-Quarto.

Ecrit consolatoire pour tous les Catholiques-
Romains, dispersés dans les Provinces-Unies.

*Elers (Bonav.) Ord. Predicatorum, discipulus
redivivus, seu sermones Discipuli Dominicales,
Quadragesimales, & Festivales, 3 vol.*

Esprit (l') humain substance différente du corps,
active, libre, immortelle, par Mr. de Croufaz.
Bâle. 1741.

Esprit (l') des Loix, ou du rapport qu'elles
doivent avoir avec la constitution de chaque
Gouvernement, les mœurs, le climat, la
Religion & le Commerce, avec des recher-
ches sur les Loix Romaines, concernant les
successions sur les Loix Françaises & Féodales.
Amsterdam. 1749.

*Estor (Joan.) Commentarii de Ministerialibus,
&c. Argentorati.*

*Examen Libelli, cui titulus, Propositiones XXV.
à Censura, qua erroris accusata sunt, vindicata,
per R. D. Adrian. Van Wik, Presb. Theol.
Lovanii.*

Exposé des Elections à la Couronne de Pologne,
faites en faveur du Roi Stanislas Leczinski &
de l'Electeur de Saxe,



L A C L E F
 DU C A B I N E T
 D E S

PRINCES DE L'EUROPE
 Ou Recueil Historique & Politique
 sur les matières du tems &c.

J A N V I E R 1771.



A R T I C L E P R E M I E R.

Contenant quelques nouvelles de
 Littérature.

*Pensées Théologiques, relatives aux erreurs du
 tems. A Paris 1770 chez Humblot. Avec
 Approbation & Privilège du Roi.*

C'EST l'Ouvrage du R. P. Dom JAMIN,
 de la Congrégation de St. Maur, Prieur de
 St. Germain des Prez. L'Auteur n'avoit d'abord
 fait ce recueil que pour son usage particulier ; pour
 se precautionner soi-même contre les assauts qu'on
 livre de toute part à notre sainte Religion, & con-

A 2 tte

4 *La Clef du Cabinet*

tre cet esprit Philosophique, qui paroît vouloir s'établir sur les ruines de la Morale chrétienne; mais plusieurs personnes l'ont engagé à le rendre public. Le choix des matières, la précision & l'exactitude avec laquelle elles sont traitées, rendent ce Livre fort intéressant. La brièveté de ces pensées, leur variété, leur indépendance mutuelle, font plus d'impression sur le Lecteur, que si elles étoient réduites en un corps d'Ouvrage. C'est la remarque de Mr. l'Abbé Trublet au sujet des Pensées de Pascal; remarque que l'apologiste de Pascal contre Voltaire a eu tort de combattre. Nous transcrivons le mois suivant quelques endroits de cet Ouvrage, pour faire juger nos Lecteurs de son mérite.

Lettre à
l'Auteur de
ce Journal.

J'Ai vu avec beaucoup de plaisir la Dissertation, en forme de Dialogue, sur l'hypothèse de Copernic, qui se trouve dans votre Journal de Novembre. Le bruit que quelques faux Philosophes ont fait de la condamnation de ce Système & de sa prétendue démonstration, rend fort intéressans les éclaircissimens, que l'Auteur de la Dissertation donne à cette matière. Je pense comme lui, que les passages de l'Écriture, qu'on cite ordinairement, ne concluent pas absolument contre ce Système : j'aurois plus de difficulté à le concilier avec la Genèse & l'ordre de la création. Mais il me semble, qu'il auroit pû ajouter un mot décisif contre ceux, qui compromettent mal-à-propos l'autorité du St. Siège dans cette affaire, & font intervenir sans aucune raison la question de l'infailibilité du Pape. Il n'y a eu ni Bulle, ni Bref du Pape. C'est un simple jugement de la Congrégation du S. Office, ni publié ni accepté hors de Rome : qu'on peut respecter, tandis que la vérité de l'opinion qu'il condamne, ne sera pas démontrée. J'ai l'honneur d'être &c.

P. 321.

NB. Quand nous avons dit dans notre Journal du mois de Novembre passé, p. 323, que la dernière édition du Dict. Hist. de Lavegat avoit de grands défauts en tout genre : nous parlions de l'édition de Paris; car pour celles d'Amsterdam & de Basle, tout le monde sçait que c'est l'ouvrage de l'homme le plus pédant & le plus fanatique, qui ait jamais professé la Secte Protestante.

Nouvelle

Nouvelle Dissertation sur la pluralité des Mondes, en forme de Dialogue, entre le P. KIRCHER & MR. HUYGENS.

MR. *Huygens*. En vérité, je ne conçois pas comment vous avez fait si peu de découvertes dans votre *Itinerarium Extaticum*. Un Philosophe un peu pédant vous a reproché, avec quelque raison, d'avoir perdu votre tems à faire le voyage du Ciel.

Le P. Kircher. Comme ce Philosophe a vû dans mes Ouvrages ce qui n'y étoit pas, il n'est pas surprenant, qu'il ait fait dans le Ciel des découvertes qui m'ont échappé. Accoutumé à appuyer mes raisonnemens de l'expérience, & à ne pas prononcer sur ce que j'ignorois, je n'ai pas voulu donner des soupçons pour des vérités. Je me suis attaché précisément à faire quelques conjectures raisonnables sur la nature & la constitution de ces Globes.

Mr. Huygens. Je ne suis point ennemi de votre réputation. Il n'y a peut-être point eu d'homme qui ait écrit avec autant de profondeur sur tant de choses différentes, la plupart difficiles & cachées. A la vérité, votre *Ars magna sciendi* me semble être une puétilité, une science Espagnole ou Arabique; mais j'estime beaucoup vos autres Ouvrages, qui ont enrichi plus d'un Savant, & dont on a souvent profité sans en faire mention. Des demi-Philosophes, dont la plupart ne vous ont jamais lû, regardent comme des imaginations, certains effets extraordinaires que vous rapportez, &

Colini Mac-Laurini, Exposit. Phil. Newt. Cap. I.

Il paroît certain qu'il ne les a jamais lûs; il s'en est rapporté à Huygens. *Plural. des Mondes*, 2. part. ch. I.

que les expériences modernes confirment. Ce que je ne puis vous pardonner, c'est de n'avoir pas vû la pluralité des Mondes, & les habitans des Planettes, dans un voiage qui ne sembloit ne devoir être entrepris que pour cela.

Le P. Kircher. On peut remarquer dans mon *Itinerarium Extaticum*, que l'idée s'en est présentée plus d'une fois à mon esprit. Mais j'y ai trouvé tant de difficultés, que je n'ai osé l'avancer.

Mr. Huygens. Pouvez - vous croire bonnement, que tandis qu'une petite Planette est habitée, les autres, qui sont d'une grandeur & d'une beauté supérieure, soient désertes, & destinées précisément à rouler inutilement autour du Soleil ? Que dire des Comètes, corps semblables aux Planettes, réguliers dans leur course, habitables comme elles ? Que dire des millions de Globes, qui tournent au-tour des Etoiles fixes, qui sont autant de Soleils (a),
infiniment

(a) Nous connoissons si peu les Etoiles, qu'à le bien prendre, c'est encore un Problème, si elles ont une lumière propre, ou non. On regarde ce point comme démontré; & nous nous attendons à quelque mauvaise humeur de la part de nos Lecteurs, pour avoir osé dire qu'il ne l'est pas. En supposant aux Etoiles une réflexibilité infiniment supérieure à celle des Planettes, & quelques autres choses simples & naturelles, on viendra à bout de prouver la fausseté, ou du moins l'incertitude d'un sentiment regardé comme incontestable. Celui que nous avançons ici comme probable, a eu de célèbres Partisans. Voyez Plutarque de *Placitis Phil. cap. 16.* Un Physicien moderne s'exprime ainsi : *Stelle fixe an proprio*

des Princes &c. Janvier 1771. 7

infiniment plus grands que le nôtre?

Le P. Kircher. Tout ce que vous avancez là, est très-incertain, & ne peut servir de preuve à la pluralité des Mondes. Vous traitez définitivement la terre de Planette, tandis que vous êtes convenu, qu'il n'y auroit jamais rien de certain là-dessus. Vous parlez de la grandeur & de la beauté des Globes célestes, comme si vous les aviez vûs. Cette grandeur est calculée si différemment, qu'on ne sçait à quoi s'en tenir (b). Quant à la beauté, c'est une vision que vous ne sauriez appuyer de quelque preuve satisfaisante. Qu'est-ce qui fait la beauté & la bonté d'un Pays; n'est-ce pas les plantes, les animaux, les eaux, la température de l'air, la fécondité du sol, &c. ? Or, avez-vous vû tout cela dans Jupiter & dans Venus ? Ce que vous dites des Comètes, est sujet à un bon examen.

Vos

Novembre,
P. 331.

Septemb. p.
177 & suiv.

Octobre, p.
249.

proprio lumine fulgeant, non omnino convenit inter Philosophos. Sunt enim &c. Fext. à Brix. . . T. III. p. 494. Ce n'est pas en regardant le contraire comme démontré, qu'on l'a rendu tel.

Octob. 243.
Novembre
322.

(b) On voit la démonstration de cet article dans notre Journal de Septembre, p. 177 & suiv. Les nouvelles astronomiques les plus récentes y ajoutent de nouvelles preuves. Mr. Doz, qui a observé le passage de Venus en Califormie, en 1769, augmente l'éloignement du Soleil de $\frac{7}{33}$: & fait le procès à Mr. Stingré; celui-ci le fait à d'autres, & en soutient encore un contre Mr. Rimowski. Et quand routes les observations sont réunies, on n'en fait pas davantage. L'espèce d'uniformité qui se trouve quelquefois dans le résultat, est dûë à des suppositions, à des conjectures requës, à des Tables, dont on ne peut garantir l'exactitude: *Tabulas eum in finem constructas satis accuratas esse, quis affirmabit ?* Grayci. Elem. Phy. 2632.

Vos Mondes, qui roulent au-tour des Etoiles, sont une chimère, ou du moins une supposition sans preuve. Si j'en ai dit un mot dans mon *Itinerarium Extaticum*; je veux qu'on le regarde comme un badinage, ou comme une fiction poétique, ou, si vous voulez, comme une vision astronomique.

Mr. Huygens. Je ne refuse pas d'entrer en discussion avec vous sur tous ces points. Je sçais que vous avez fait comme moi, & qu'à l'arrivée des ombres savantes vous avez tâché de savoir tout ce qu'on avoit écrit parmi les vivans depuis votre trépas. Quant au mouvement de la terre & sa qualité de Planette, je répète qu'il n'y a pas de démonstration, & qu'il n'y en aura jamais. Mais la grandeur des Planettes est une chose avouée dans tous les Systèmes. Il est vrai que les calculs en ce point sont différens; mais ils s'accordent tous à constater la grandeur des corps célestes.

Le P. Kircher. J'ai parlé de ce point comme les autres, & ce n'est qu'après bien de réflexions que je suis venu à douter d'une chose, que vous dites être constatée. Vous savez que Tichon fait le Soleil 140 fois plus grand que la terre; Cassini augmente ce nombre jusques à 1000000, & Wolff jusqu'à 3511808. Si ces Messieurs ont pû s'éloigner si fort de Tichon, en augmentant; pourquoi un autre ne s'en éloigneroit-il pas autant en diminuant & en retranchant de son compte autant que les autres y ont ajoûté? Ne seroit-il point aussi fondé à le faire, vû l'incertitude des observations, & les contradictions énormes de vos calculs? Quelqu'autre retranchera encore sur celui-là, & le Soleil deviendra bien petit. Est-il fort

des Princes &c. Janvier 1771. 9

fort certain, que Dieu par des réfractions faites dans des millieux, que nous ignorons, par l'extrême vivacité des Etoiles fixes, &c. n'ait pû rendre sensibles à nos yeux des corps assez petits & fort éloignés? Il paroît certain, que si les Etoiles étoient des Soleils égaux au nôtre, nous n'en verrions que fort peu. Mais quand je reconnoitrois cette grandeur portée au point que vous souhaitez, je ne vois pas ce qui s'en-suivroit de-là en faveur de la pluralité des Mondes. Il ne suffit pas qu'un Globe soit grand pour être un monde, & pour loger des hommes; il faut encore bien de choses: comme un grand Philosophe a remarqué, il n'y a pas long-tems.

Journ. de
Novemb, p.
327.

Octob. p.
249.

Mr. Huygens. Votre observation sur ces calculs me rappelle le sophisme de Berklay, lequel appliqué aux calculs des Astronomes, prouveroit que les Astres n'ont aucune étendue (c). Mais votre pensée est bien plus juste que la sienne. Ce que vous dites des conditions d'un monde habitable, ne souffre aucune réplique. Mais nous avons droit de soupçonner que toutes ces conditions se trouvent dans les Planettes comme dans notre terre.

Le

(c) Berklay disoit: Le même corps vû par un verre me paroît quatre fois plus grand qu'à l'œil, & quatre fois plus petit par un autre verre. Or, un corps ne peut avoir 16. 4. & 1 pied. Ma vûe ne m'apprend donc rien de l'étendue de ce corps, & je puis croire qu'il n'a pas d'étendue. Voltaire a entrepris la réfutation de ce sophisme, de manière à faire triompher Berklay. Mr. Bergier a été plus heureux. Voyez la suite de l'Apol. de la Rel. art. *Corps.*

Le P. Kircher. Vous ne parlez que d'un soupçon en faveur des Mondes, tandis que les autres crient à la démonstration, & que vous avez vous-même tenu autrefois un langage différent; puisque vous avez intitulé le quatorzième Chapitre de votre Traité sur la pluralité des Mondes : *Les habitans des Planettes doivent avoir des mains pour se servir des instrumens de Mathématique.* Il faut qu'on soit bien sûr de l'existence d'un Peuple, quand on décide qu'il se sert d'instrumens de Mathématique. On pourroit sans conséquence accorder ce soupçon; mais les observations nous font soupçonner tout le contraire.

Au Chap. xv. xvi &c. on a sûte qu'ils font la guerre, qu'ils exercent la navigation, & qu'ils sont Musiciens, &c.

Mr. Huygens. Je ne sçais de quelles observations vous parlez. Comme Jupiter, Saturne, & les autres Planettes sont fort éloignées de nous, les observations n'ont pû dire grand'chose pour ni contre : & il faut avoier de bonne foi, que les Astronomes sont un peu visionnaires, surtout quand ils ont quelque intérêt à voir. Mais la Lune est assez proche de nous, pour se prêter à des observations plus exactes. On y a remarqué des montagnes (d), de grandes plaines, des rivières, des mers, des forêts, &c.

Boscovich
Dissert. de
Atmosph.
L. a. n. I.
remarque,
que la Lune
doit servir de
règle à nos
jugemens
sur les autres
Planettes.

Le P. Kircher. Vous voulez donc juger des autres Planettes par la Lune. Eh bien, je suis content; & je conclus de-là que les Planettes ne sont pas habitables; puisque la Lune ne l'est

(d) Kepler & Galilée ont mesuré exactement les montagnes de la Lune. Les plus hautes, selon eux, ne passent pas 4 milles d'Italie. Reste à sçavoir s'ils ont été plus heureux dans la Lune que sur la terre. Journ. de Septemb. p. 179. Novemb. p. 228.

peut pas. La Lune d'abord prête toujours une même face à la terre, ce qui donneroit à ses habitans une distribution de nuit & de jour fort incommode. Les eaux, dont vous parlez, sont des cavernes, selon Khoil, Amort, Boscovich (e), & tous ceux qui depuis quelques années les ont considéré avec les plus excellens Téléscopes (f). Les inégalités des Planettes sont nécessaires à la réflexion de la lumière en tous sens, sans quoi il en seroit comme d'un miroir, qui ne renvoie la lumière que dans un point. Les Forêts & les Villes n'ont été vûës que par Hartsecker. L'athmosphère (g) & les nuées, sans lesquelles il ne sauroit y avoir d'Etres vivans, n'ont été vûës de personne (h). Les rivières,

les

(e) *Omnia quæ dicuntur de similitudine macularum Luna cum mari vel lacu, pueriles nugæ sunt, indignæ Astronomis.* P. Amort. de mund. Systh. Sec. 3. q. 2

(f) *Si melioris nitæ Telescopio inspiciantur, innumeris cavitatibus constare deprehenduntur, quod maris superficiæ convenire nequit.* Khoil. intr. ad veram Ast. lec. 10.

(g) *Nec aère nec atmosphera Luna cingitur, qualis tellurem hanc ambit.* Huygen. Cosmoth. L. 2. p. 115. *Fluvios negat,* ibid. La comparaison tirée de l'Anatomie, dont Huygens fait tant de cas, se tourne évidemment contre lui-même.

(h) Selon le P. Amort, l'Académie des Sciences, &c. la Lune n'a aucune athmosphère. Ceux qui lui en attribuent une extrêmement déliée, avouent, que de tous les Etres vivans aucun n'y sauroit vivre. On n'y a jamais remarqué le moindre nuage, quoique toutes ses plages paroissent bien distinctement : *Videremus, nubes nunc has nunc illas Luna reg ones obtrigere ac visui nostro subducere, quod nequaquam contingit. Sed perpetua apparet serenitas.* Huygens.

Voiez les
Mémoires de
l'Académie
1706. 1720.
1721.

les forêts, les plantes, ne peuvent subsister sans pluie.

Mr. Huygens. L'Egypte subsiste sans pluie. Un brouillard épais a, selon quelques Auteurs, humecté la terre avant le déluge, sans le secours de la pluie. La Lune ne seroit-elle pas dans le même cas ?

Le P. Kircher. L'Egypte a des pluies, mais moins fréquentes que les autres Pais. Dans le Delta elles sont fort abondantes. Le Nil, qui rend l'Egypte si féconde, existeroit-il sans les pluies qui tombent en Ethiopie ? D'où viennent les autres rivières & les fontaines en Egypte ? Un brouillard est un nuage qui dérobe la vue de l'objet qu'il couvre, on n'en a jamais vu dans la Lune.

Mr. Huygens. Comme la Lune est un satellite, & qu'elle a un rapport sensible à la terre, qu'elle sert de sa lumière, sa destination étant remplie par-là, il pourroit se faire qu'elle ne fut pas habitée. Mais que penser de Jupiter, de Saturne, & des autres Planettes, qui assurément ne sont pas faites pour la terre ?

Le P. Kircher. Nous sommes convenus que nous jugerions des autres Planettes par la Lune. Il faut tenir parole. Que la terre soit un Satellite, ou non, peu importe ; elle n'en est pas moins un grand globe, & d'une capacité à loger bien du monde. Toutes les Planettes sont satellites du Soleil, la terre l'est elle-même, selon

gens. L. II. Cosmoth. 115. On n'y voit aucune différence de saisons. Une terre verte doit paroître autrement qu'une terre aride, blanche, ou couverte de neige.

des Princes &c. Janvier 1771. 13

Ion Copernic; elle est cependant habitée. Nous croitons donc, selon la convention, que Jupiter n'est pas plus habitable que la Lune?

Mr. Huygens. Vous ferez ainsi une nouvelle Hollande de la plus belle & de la plus grande des Planettes, qui a une atmosphère, quatre Lunes; & à laquelle il ne manque que des hommes, pour être le plus beau des mondes?

Le P. Kircher. 1°. Nous avons déjà dit un mot de cette grandeur & de cette beauté.

Suprà p. 6.]

2°. Vous avoüez que l'état de cette Planette ne nous est pas assez connu.

Suprà p. 9.

3°. Cette atmosphère est encore un problème. Les trois bandes de Jupiter ne sont pas assurément des nuées, puisqu'elles sont substantives. La nature de quelques taches errantes, qu'on doit y avoir vûes, nous est absolument inconnüe.

4°. Si quatre Lunes sont un agrément; l'éloignement extrême du Soleil n'en est pas un. Les Jovicoles ne voient pas la terre, Mars, Venus, Mercure, perdus pour eux dans les rayons du Soleil. Les quatre Lunes leur dérobent la vüe du Ciel étoilé.

5°. Des hommes comme nous ne sauroient y subsister: il leur faudroit, selon la remarque de Wolff, des yeux énormes, égaux à celui du Cyclope Polyphème, pour recueillir les rayons de lumière. Toute leur structure & leur constitution devoit être différente de la nôtre.

*Argolici
clypei aut
Phœbea lam-
padiis instar.
Æn. 3.*

Mr. Huygens. Je dois avoüer, que cette dernière réflexion m'a toujours gêné dans la composition de mes Mondes. Dès qu'il est certain, disois je, que ni l'homme, ni aucun Etre vivant sur la terre, ne sauroit vivre dans les autres Planettes

Planettes (i) ; il semble que c'est sans fondement que j'y suppose des (k) habitans. S'il étoit certain, que l'Italie fut inhabitable par les Etres connus, je n'irois point sans preuve en supposer d'autres. Je la regarderois comme un désert. L'obligation de donner une fin à ces Globes, me les a fait peupler. Je sçavois que le Créateur ne faisoit rien sans raison ; la même raison m'a fait peupler les Comètes.

Le P. Kircher. La nouvelle Hollande, le Spitzberg, plusieurs Terres australes, de vastes contrées en Afrique, en Asie, en Amérique, sont sans habitans. Pourquoi le Créateur les a-t-il produites ? Quant aux Comètes, vous y avez placé, sans doute, les damnés, puisque dans le périhélie elles sont, selon Newton, 5000 fois plus brûlantes qu'un fer ardent. Fontenelle remarque, qu'indépendamment de cela,

les

(i) Les habitans de la terre seroient brûlés dans Mercure & Venus : glacés dans Jupiter & Saturne. Le Soleil n'est à l'égard de Saturne qu'une étoile blanche & pâle, qui n'a qu'un éclat, & une chaleur bien foible. S'il y a des habitans, ils sont bien pigmatiques, ils ne savent ce que c'est que rire ; & ils enissent trouvé Caton trop badin & trop soldate. Fonten.

(k) Il est évident, que l'argument à pari, que les Pluralistes font tant valoir, ne peut avoir lieu que dans des choses qui sont de la même nature, & semblables en tout ce qui concerne la fin, dont il s'agit. Wolff voudroit faire habiter le Soleil. Huygens est plus raisonnable, & fait une remarque, par laquelle il se réfute soi-même : *Aliud genus vicentium animo concipere, longaque ab omni natura eorum, que unquam vidimus, diversum ; idem est ac si dicamus, nihil hic conjectando nus consequi posse.* La XI. Cosmoth. 127.

des Princes &c. Janvier 1771. 15

les habitans de ces Globes font fort à plaindre.

Mr. Huygens. Après tout, ce font des corps d'une courbe régulière (1), comme les Planètes; & pouvez-vous croire que ces grands objets soient sans dessein? Les prenez-vous peut-être encore pour des exhalaisons (m), ou pour des avant-coureurs de la colère du Ciel (n)?

Le

(1) Cette régularité, malgré toutes les décisions de Walthon & de ses admirateurs, n'est pas encore démontrée. Nous en avons fait convenir depuis peu un Mathématicien fort judicieux. On a souvent annoncé le retour des Comètes qui n'ont pas reparu. Une Comète devoit causer un déluge en 1524, une autre devoit embraser la terre de sa queue en 1756. Le fameux Clairaut s'est encore trompé sur celle de 1759. Une ou deux, qu'on a crû avec quelque vraisemblance avoir été les mêmes, qu'on avoit vû autrefois, n'ont pas paru exactement au tems marqué par les calculs. On a remarqué de la différence dans leur grandeur, dans leur éclat, dans leur course. Plusieurs ont douté si c'étoient les mêmes. Cassini a fortement attaqué la doctrine des Newtoniens sur la marche des Comètes. Un habile Physicien a prouvé, que cette marche étoit inexplicable. *Incréd. desab. T. 2. p. 318.* On a fait venir des Comètes appartenantes aux prétendus Soleils d'un autre monde jusques à nous. Newton se moque de ces Comètes étrangères, & les adjuge toutes au Soleil de notre tourbillon. L'extravagance de ses adversaires prouve à quelles absurdités on vient, en suivant des calculs & des suppositions arbitraires.

(m) Si les Anciens ont entendu des exhalaisons devenues opaques, & transformées en corps solides; *corpora siliis & planetarum exhalationibus generata*; ils ont pensé comme les plus modernes.

(n) Nous ne voulons pas justifier cette pensée des Anciens. Voici néanmoins un mot du P. Petau sur

Wolff,
Comp. Elem.
Mathes. T.
II. 141. Obi.

*Splendidum
Enigma à Deo
propositum ,
nunquam sol-
vendum. Ric-
cioli. Almag.
L. 8.*

Le P. Kircher. Les Comètes sont encore une Enigme pour ceux qui ont bien pesé les choses. Je ne dirai pas que ce sont des exhalaisons ni des Messagers célestes. Je pourrai douter un peu de la régularité de leur course, & faire voir que ce qu'on en dit, n'est pas aussi certain, qu'on le dit communément. Il suffit qu'elles ne soient pas habitables. Si vous demandez leur destination aux Newtoniens, ils vous diront qu'elles sont destinées à être dévorées par le Soleil, & à repaier les pertes que cet Astre fait en échauffant & en éclairant le monde par une émanation continuelle de ses feux. Ils racontent merveille de plusieurs Comètes, qui ont servi de diner au Soleil.

Mr. Huyens. Je vois que cette destination n'est pas tout-à-fait de votre goût; & j'aurois aussi bien de la peine à me déclarer en sa faveur. Mais puisque vous ne voulez pas reconnoître des habitans dans aucun autre globe céleste; quelle intention attribuez-vous au grand Maître qui les a produits?

Le P. Kircher. J'aurai l'honneur de vous entretenir une autre fois sur ce sujet.

36. Schol. 2.
Hevelius,
Argolus, Ke-
pler &c. font
de ce senti-
ment.

sur les Eclipses, qu'on pourroit appliquer aux Comètes, quand même leur régularité seroit plus certaine qu'elle ne l'est: *Sed nec absurdum existimem; insignes potissimum solis Eclipses ita dispositas à Deo, ac suis spatiis definitas, ut in ea temporum momenta caderent, quibus illustrium eventuum indicia dare possent.* Oper. T. 3. opif. 6. diar. de Angelis, l. 1. c. 10. n. 6. On réusiroit peut-être à détruire cette pensée par l'histoire; mais nullement par la marche régulière des Astres, qu'elle suppose.

— — — — —
*Traité des différentes sortes de preuves, qui
servent à établir la vérité de l'Histoire.* Liège
1769.

Ce Livre, qui ne nous a été envoyé que fort tard, est du R. P. Griffet, connu par beaucoup d'autres Ouvrages, & particulièrement par une excellente Histoire de Louis XIII, imprimée à Paris en 1760. On y trouve non-seulement les règles, que les Historiens & les Lecteurs doivent suivre pour distinguer le faux du vrai; mais encore des remarques fort judicieuses sur les Historiens anciens & modernes, & les erreurs où ils sont tombés: différentes anecdotes des règnes des derniers Rois de France, dont quelques-unes sont très-intéressantes. L'Auteur en discute plusieurs avec tout le détail possible, rapporte avec beaucoup de discernement les preuves qui en persuadent la vérité ou la fausseté, & en forme un jugement, auquel le Lecteur équitable ne peut refuser son suffrage.

*Hoc amet,
hoc spernat.
H. a. p.*

— — — — —
*Lettre de M. L***. Secrétaire du Cardinal***,
à M. le Comte P***.*

M O N S I E U R ,

*V*ous me demandez, si j'ai oïï parler à Rome du Sermon extravagant d'un Prédicateur de l'Isle de Chio, & de la surprise
B que

que le Saint Pere en a témoignée. Je vous dirai en deux mots , que vous êtes le premier qui m'en ayez instruit , & qu'on n'en fait rien à Rome. Est-il soutenable de faire faire le signe de la Croix au St. Pere en disant une sottise ? quand c'en est une de dire : Je ne me serois jamais attendu à apprendre qu'il y avoit au monde un Prédicateur extravagant. On m'a assuré depuis la réception de votre Lettre , que ce conte étoit né dans le cerveau de deux Journalistes étrangers , dont l'un Protestant fanatique , l'autre Philosophe à la mode , faisoient profession d'insulter par toutes les voies possibles la vérité & la Religion.

❧ ————— ❧

Dans le dernier Journal il s'est glissé une faute à la page 411 , ligne 17. Les différences , lisez la différence.

❧ ————— ❧

A V I S.

L'Imprimeur de ce Journal va recevoir un petit Ouvrage fait pour l'instruction de la Jeunesse, intitulé : LES JEUX DE LA PETITE THALIE, ou nouveaux petits Drames dialogués sur des Proverbes , propres à former les mœurs des Enfans & des jeunes personnes , depuis l'âge de cinq ans jusqu'à vingt. Par M. DE MOISSY, &c.

La Perle est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

Deux bataillons de filles non vêtues,
L'un contre l'autre escriment à couvert;
Et tel est le combat des guerrières nues
 Qu'il leur nuit moins qu'il ne leur sert.
Chacun de ces deux en son rang se tient ferme,
Même en se combattant ils se prêtent secours;
 Et sous le toit qui les enferme,
L'un n'attaque jamais, l'autre attaque toujours.
On ne voit aux deux camps ni lâches, ni fuyardes,
 Nul ne se trouve en défaut:
Et c'est presque toujours aux quatre arrière-gardes
 Que se livre le grand assaut.
Cette guerre en un jour plus d'une fois s'allume;
Un moment la voit naître, un quart d'heure
 l'éteint;
Mais quoique par la bouche elles jettent l'écume,
La chaleur du combat n'altère point leur teint.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en *ANGLETERRE*,
& aux *PAYS-BAS*, depuis le mois
dernier.

LA rentrée du Parlement s'est faite, comme
on l'a annoncée le 13. du mois de No-
vembre. Le Roi s'y étant rendu avec les forma-
lités ordinaires en a fait l'ouverture par un Dis-
cours, dont voici la traduction.

MYLORDS & MESSIEURS,

Lorsque je vous convoquai en dernier lieu, je renouvelai les assurances que je vous avois déjà données de la ferme résolution où j'étois de maintenir la tranquillité générale & en même-tems l'honneur de ma Couronne, ainsi que les justes droits & intérêts de mon Peuple; & cela avec d'autant plus de satisfaction, que j'avois lieu d'espérer qu'en me tenant tranquille je me verrois en état de procurer à mes Sujets la jouissance ultérieure de la Paix avec honneur & sûreté. Depuis ce tems les mêmes vûes, que je vous promis alors de ne jamais sacrifier dans mon empressement pour la Paix, m'ont absolument obligé de songer à des préparatifs suivant la diversité des circonstances.

Le procédé du Gouverneur de Buenos-Ayrès, qui avoit attaqué l'une de mes possessions, étant une violente atteinte portée à l'honneur de ma Couronne & à la sûreté des droits de mon Peuple, je ne manquai pas dans cette occasion de demander incontinent à la Cour de Madrid une satisfaction telle que j'étois en droit d'exiger pour l'insulte commise. Ainsi je donnai ordre que sans perte de tems on fit les préparatifs nécessaires, afin de me mettre en état de me rendre justice à moi-même, au cas que ma demande ne me fût pas accordée par la Cour d'Espagne. Vous pouvez être sûrs que je ne jugerai pas à propos de suspendre ces préparatifs, qu'au préalable je n'aye obtenu un dédommagement convenable de cette injustice, comme une preuve satisfaisante qu'd'autres Puissances ont pris, aussi sincèrement que moi, la résolution de conserver la Paix générale de l'Europe. En même-tems je vous ai convoqués

des Princes &c. Janvier 1771. 21

de si bonne heure, afin que vous m'aidiez de vos conseils & me prêtiez votre assistance autant que les suites d'une aussi importante affaire peuvent le requérir. Quoiqu'à l'égard de la situation de mes Colonies en Amérique, j'aye la satisfaction de vous informer que la plupart de leurs habitans ont commencé à se désister de leurs associations, qui, comme on le prévoyoit, foudroient le commerce de ce Royaume; néanmoins il se commet encore jusqu'ici dans quelques parties de la Colonie de Massachusset-Baye des menées illicites; & mes bons Sujets sont opprimés par cette violence illégitime, qui n'a eu que trop long tems le dessus dans cette Province.

J'espère & je m'assure que les mesures qui ont déjà été mises en usage pour éloigner de ce Pays la pernicieuse calamité, qui depuis peu afflige quelques parties éloignées de l'Europe, auront sous la bénédiction du Ciel un succès désiré. Mais si par quelque changement de circonstances il arrivoit que l'on eût encore besoin d'autres expédiens, je ne doute point que vous ne soyez prêts à coopérer à une fin aussi salutaire.

MRS. DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Je donnerai ordre que les états pour le service de l'année prochaine soient remis devant vous. Dans la conjoncture actuelle ils excéderont indispensablement le montant ordinaire. Mon attention pour la sûreté de mes bons Sujets me fera toujours éviter soigneusement les dépenses inutiles. Mais si j'avois égard à quelques-unes que la sûreté publique & le maintien de l'honneur de la Nation pourroient exiger, je ne consulterai jamais son intérêt ni son penchant.

MYLORDS & MESSIEURS ,

Je fais fort bien qu'il n'est pas nécessaire de vous dire en ce tems-ci que je mets en vous ma confiance, que vous vous réunirez en tout ce qui pourra le plus contribuer à l'avancement du vrai intérêt de votre Patrie. Que dans toutes vos délibérations sur les points concernant les affaires domestiques, vous ayez toujours pour objet l'extension du commerce, l'amélioration des revenus, le maintien de l'ordre & le bon gouvernement. Quant aux arrangemens extérieurs, j'espère qu'il n'y aura entre vous d'autres contestations que celles qui paroîtront tendre le plus à appuyer la cause commune, l'honneur de ce Royaume & à en augmenter le bien. Pour atteindre ce but, vous me trouverez toujours disposé à employer mes derniers efforts. Je n'ai & ne puis avoir d'intérêt qui soit différent de celui de mon Peuple.

Ensuite le Roi s'est retiré, & les deux Chambres s'étant occupées des Adresses de remerciement à faire à son Discours, celle des Lords fut présentée le 14, le 15. celle des Communes, & toutes les deux dans le goût ordinaire de concourir à toutes les vûes salutaires du Souverain pour le maintien de la Paix, & de l'aider en tout, au cas que cette paix dût se rompre. Les remerciemens du Roi ont suivis ces Adresses à l'ordinaire.

Depuis cette ouverture du Parlement jusques aux premiers jours de Décembre, on n'a remarqué encore que diversité de sentimens entre les Membres du Conseil, relativement à la position actuelle des affaires de l'Etat. Les uns se sont déclarés pour la guerre, comme l'unique moyen
de

de se procurer une satisfaction éclatante des outrages qu'ils prétendent avoir été faits à la dignité de la Couronne, à l'honneur & à l'intérêt de la Nation. Les autres prétendent que la guerre, quoique bornée à des opérations navales, entraineroit une suite de dépenses énormes qui augmenteroient considérablement la dette nationale & exposeroient le commerce à des inconvéniens dont il ne seroit pas toujours possible de le garantir. Enfin, les débats, les altercats, &c. ont occupé les deux Chambres sur cet objet & sur d'autres de moindre conséquence jusqu'au 22. Novembre, que le Parti de l'Opposition proposa " de supplier le Roi
" de faire remettre à son Parlement des copies
" ou extraits de toutes les Lettres & de tous
" les Papiers, reçus par les Ministres depuis le
" 12 Septembre 1769 jusqu'au 12. Septembre
" 1770, contenant quelques avis d'hostilités
" commises par la Cour d'*Espagne* ou ses Offi-
" ciers dans quelques parties des Etats du Roi." Mais cette proposition fut rejetée dans l'une & dans l'autre des Chambres par une grande majorité de voix. Le même Parti proposa de plus dans la Chambre des Lords " de supplier le
" Roi d'informer cette Chambre des prétentions
" que l'*Espagne* pourroit avoir formées sur les
" Isles de *Falckland*; comme aussi d'y faire ré-
" mettre des copies ou extraits des Lettres &
" Papiers reçus par les Ministres du 12. Sep-
" tembre 1769 jusqu'à pareil jour en 1770,
" touchant l'état des forces Espagnoles par terre,
" par mer, & de celles qui ont été transportées
" aux *Indes-Orientales* depuis le premier Juin
" 1769. " Mais cette proposition fut aussi
rejetée; & nous ne faisons ici cette annonce
que

que pour que le Public voye ce qu'on a proposé sur l'affaire litigieuse qui affecte si foit la Nation, dont on sçait actuellement que la réponse demandée à la Cour de *Madrid* est arrivée le 19, & que le Prince de Masseran, Ambassadeur de Sa Maj. Catholique, en a confété dès le lendemain avec le Ministère. On dit que cette réponse est ambiguë.

Cependant, malgré tous les préparatifs de guerre qui se continuent avec toute vigueur, les Partisans de la paix espèrent toujours que les différends avec l'Espagne seront terminés à l'amiable. Le Ministère qui est dans de telles dispositions, ne voulant point rompre la négociation pour ce but salutaire, a résolu de s'opposer à toutes les propositions qui seront faites en Parlement de la part du Parti de l'Opposition, pour demander les papiers qui pourroient rendre à développer les causes de ces différends & des mesures que le Ministère a prises en conséquence. Mais si la négociation n'a pas le succès désiré, il se fera un devoir d'exposer ces causes & ces effets aux yeux du Parlement, & même de tout l'Univers. Incertitudes ainsi, qui font que l'on flotte jusqu'à présent entre la crainte & l'espérance, & que les Conseils sont comme journaliers à la Cour.

En attendant, nous rapporterons ici que le Lord-Maire, les Aldermans & la Communauté de *Londres* s'étant rendus en corps à *St. James* le 21. Novembre, y ont présenté au Roi une Adresse, Requête & Remontrance pour demander la dissolution du Parlement, le renvoi des Ministres actuels & le redressement du grief dans l'affaire de l'Élection de *Middlesex* qui a tant fait de bruit : Que Sa Maj. a reçu cette

Remontrance

des Princes &c. Janvier 1771. 25

Remontrance, dont le Greffier de la Ville lui a fait la lecture, & qu'elle a répondu : *Je vous ai déjà communiqué mes sentimens sur ce sujet ; ces sentimens sont encore les mêmes, & je ne pense en aucune manière me prêter à votre réquisition.* Les Représentans ayant entendu cette réponse, ont fait leur révérence au Roi, & se sont retirés fort mécontents.

Ce furent le Duc de Richmond & Mr. Dowdeswel qui avoient fait le 22. du même mois de Novembre, l'un dans la Chambre des Pairs & l'autre dans la Chambre des Communes, la proposition de supplier le Roi d'ordonner que des papiers relatifs à l'affaire des Isles de *Falckland* fussent remis aux deux Chambres. Dans la première Mr. Pitt, Comte de Chatam, soutint qu'une guerre étoit inévitable, à moins que les Ministres ne voulussent sacrifier l'honneur de la Couronne & la sûreté de la Nation. Il déclara " qu'il n'y avoit nulle sûreté que la
" *Jamaïque* ou *Gibraltar* fussent à l'abri d'in-
" sulte ; il exposa le mauvais état de défense
" où se trouvoient ces deux possessions, & s'é-
" tendit fort au long sur la pusillanimité du
" Ministère. "

Il fut interrompu par le Duc de Grafton, qui lui fit de vives reproches pour avoir ainsi découvert l'état de la Nation dans un lieu où des Emissaires étrangers pouvoient s'en prévaloir ; mais la réplique du Comte de Chatam fut vive & soutenue. Le Parti de l'Opposition ne manqua pas aussi de blâmer dans la Chambre des Communes la conduite des Ministres, & de représenter comme pitoyable l'état de la Nation. Le Lord North dit de son côté que la réponse de l'Espagne n'étoit pas satisfaisante,

&

& n'entra pas dans un plus long détail sur ce sujet. On sçait au reste que le Parti de l'Opposition a fort exagéré les choses.

Du 22. jusqu'au 26. il ne s'est fait que des lectures de divers Bills dans les deux Chambres du Parlement. Le 27. il fut proposé dans celle des Communes par l'Opposition d'y porter un Bill pour exprimer, corriger & rendre plus efficace un Acte de la quatrième & cinquième années du regne de Guillaume III. & de la Reine Marie, pour prévenir les informations malicieuses pardevant le Tribunal du Banc du Roi, pour faciliter la révocation des proscriptions à ce Tribunal. Cette proposition, qui favoriseroit le cas du Sieur de Wilkes & autres, ont été jugés & condamnés par des Libelles & autres traits attentatoires à l'honneur du Souverain, à l'autorité du Parlement & à la réputation des Ministres, fut fortement appuyée par l'Opposition, & vivement combattue par les Partisans de la Cour; enfin, ayant été mise aux suffrages, elle passa à la négative de 164 voix contre 72. L'Acte en question obligeoit chaque accusateur de faire à ses propres fraix le procès à la personne accusée.

Le 28. les Lords discutèrent en grand comité le Bill qui continué à prohiber l'exportation des bleds. On proposa de le passer en Loi; mais après beaucoup de débats il fut lû pour la troisième fois & passé, & l'on en informa les Communes. Ensuite le Parti de l'Opposition proposa que le Roi soit supplié par une Adresse de faire informer la Chambre en quel tems a été faite à la Cour d'Espagne la première demande de réparation des outrages faits à l'honneur de la Couronne & aux droits du Peuple
par

des Princes &c. Janvier 1771. 27

par la prise de possession de l'Isle de Falckland.
Cette proposition causa de nouveaux débats & l'on proposâ de suspendre cette matière; ce qui, après bien des discussions, fut résolu à la pluralité de 54 voix contre 20.

Le même jour les Communes, formées en grand comité, entamèrent l'affaire du subside & résolurent d'accorder 40000 Matelots, compris 8073 Mariniers, pour faire le service sur la Flotte royale pendant l'année 1771, & quatre livres sterlings par mois à chaque Matelot compris l'artillerie pour le service de mer, le mois compté à 28 jours. De cette manière le Parlement a accordé 24000 Matelots plus que l'année dernière, & la dépense de cet article de la Marine se montera à deux millions quatre-vingt mille livres sterlings.

Le 29. le Roi se rendit à la Chambre Haute, & y ayant mandé les Communes, il donna son consentement royal au Bill pour empêcher la sortie des grains & à un Bill de naturalité. Ensuite Sa Maj. se retira & les Lords s'ajournerent au 4. de Décembre. C'est-là seulement ce que nous rapporterons pour ce mois-ci de ce qui s'est passé au Parlement, remettant au suivant ce qui s'en présentera de plus intéressant. En attendant la Cour a donné des ordres pour compléter tous les Régimens d'Infanterie & de Dragons, & de poiter à cent hommes les cent Compagnies de Marine qui n'étoient que de 50 hommes.

Le Comte de Guignes, nommé Ambassadeur de France auprès du Roi, est arrivé à *Londres* le 27. Novembre, & le 29. il a eu sa première audience de Sa Majesté. On souhaite fort que ce Ministre soit chargé d'instructions qui puissent

font procurer un accommodement entre l'Angleterre & l'Espagne. En attendant ce qui en paroitra, il paroît dans le Public un Ouvrage intitulé : *Considérations sur une guerre avec l'Espagne, adressées au Lord North*. L'Auteur y fait connoître que les Négocians de la Grande Bretagne & de l'Irlande trafiquent annuellement en marchandises pour la somme de deux cens millions sterlings, & que des Manufactures Angloises un tiers passe aux Colonies de l'Amérique, un autre tiers en Hollande, en Allemagne & Pays du Nord, & l'autre tiers en Espagne, en Portugal, en Italie, au Levant & aux Indes Orientales, L'Auteur fait un parallèle pour les différentes branches de commerce & indique celle qui pour la Nation Britannique doivent avoir la préférence.

De *Philadelphie*, Capitale de la *Pensylvanie* en *Amérique*, on apprend que le Conseil & la Chambre des Représentans de la *Nouvelle-Jersey* ont fait à *Port-Amboy*, le 28. Septembre dernier, l'ouverture de l'assemblée générale de cette Colonie; que Mr. Guillaume Franklin, qui en est Gouverneur, y a fait un discours qui roule en partie sur les Billets de crédit que l'assemblée avoit eû, dans sa dernière assemblée, devoir accorder pour faciliter le commerce. Voici ce que contient un des paragraphes.

Depuis votre dernière séance j'ai reçu ordre du Roi de désapprouver l'Acte tendant à un établissement de Billets de crédit pour la valeur de cent mille livres. Le rapport du Bureau de commerce vous exposera les motifs qu'a eus Sa Maj. de ne pas donner son consentement à cet Acte. Si, considérant la chose de nouveau, vous êtes d'avis de dresser un nouvel Acte qui, en obviant aux objections,

des Princes &c. Janvier 1771. 29
objections, puisse répondre aux vûes salutaires
du précédent, vous pouvez être assurés que je
me ferai un plaisir de vous seconder, & que je
ne négligerai rien de ce qui est en mon pouvoir
pour en obtenir la confirmation de Sa Majesté.

P A Y S - B A S.

On observe dans ces Pays, comme on l'observe à présent dans tous les Pays de l'Europe, les Ordonnances émanées à l'occasion de la peste. Mais sur l'impossibilité de pouvoir placer convenablement au Port de *Dunkerque* les Bâtimens qui sont sujets à la quarantaine, on s'attend d'en voir arriver bientôt quelques-uns dans celui d'*Ostende*, pour remplir cette formalité par forme de relâche. Le Magistrat d'*Ostende*, qui a été requis de s'expliquer sur ce point, a déclaré qu'il ne pouvoit point fermer le Port à de tels Navires, en prenant les précautions convenables.

Quant à ce mal contagieux; & sur ce que bien des gens pensent qu'il peut bien être aussi apporté par des oiseaux, l'on vient de publier des faits qui paroissent appuyer cette conjecture. Dans la dernière peste de *Marseille*, dont nous-mêmes avons dès-lors déjà décrits les malheurs qu'elle a causés à l'humanité dans cette grande Ville, la plus peuplée de toute la *Provence* & dans ses environs, on a remarqué que les oiseaux quitterent le Pays & n'y revinrent qu'après que la peste fut entièrement passée. D'une pareille cause on peut se rappeler que la peste fut apportée, il y a quelques années, en *Italie* par une Corneille qui en étoit infectée. Comme cet oiseau y est très-rare, il fut ramassé avec empressement

pressément par plusieurs personnes qui le virent tomber dans un Bosquet : de 27 qui composoient la compagnie & qui touchèrent l'oiseau fatal, il en mourût seize.

Nos avis des côtes de *Flandre* & d'ailleurs, portent sur divers naufrages arrivés par les grôrs tems en mer & dans les rivières des dix-sept Provinces des Pays-Bas. Les avis venus de *Hollande* portent aussi que dans la nuit de ven. au 2. de Décembre les eaux du *Lecq* y étoient montées jusqu'à 80 pouces au-dessus de la marque ordinaire, & à *Schalkwick* à 72 ; ce qui est presque sans exemple ; qu'après minuit les eaux baissèrent sensiblement & qu'elles ont toujours diminué depuis. Au reste, les inondations, dans ces jours, ont été comme partout ailleurs, très-remarquables, & ont causé en bien des endroits des dommages considérables. On auroit beaucoup à en rapporter en suivant les Lettres qui nous sont parvenues sur ces accidens.

Les Etats-Généraux des Provinces-Unies ont suivi l'exemple de divers Souverains quant à la sortie des grains de leurs Dominations. Par un Edit du 6. Novembre ils ont défendu jusqu'à nouvel ordre, toute exportation de grains hors de la Ville & Mairie de *Bois-le-Duc*.

Tous les Officiers au service d'*Espagne*, qui étoient venus dans les *Pays-Bas* pour y voir leurs parens ou y passer l'hiver, ont ordre de leur Cour d'en partir au plutôt, pour aller rejoindre leurs Régimens.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LE Duc d'Harcourt, Ambassadeur nommé de la Cour de Londres à celle de Versailles, est arrivé à Paris le 27. de Novembre, à peu près dans le même-tems qu'arriva à Londres le Comte de Guignes, Ambassadeur du Roi auprès de Sa Maj. Britannique. De l'arrivée de ces Ministres dans l'une & dans l'autre de ces Cours, le Public se rassure de plus en plus sur la crainte qu'il avoit d'une rupture avec l'Angleterre qui regarderoit l'Espagne, & dans laquelle la France pourroit tôt ou tard prendre sa part. Les préparatifs de guerre ne s'en continuent pas moins jusqu'à présent & avec toute vigueur dans la Grande-Bretagne, comme également dans toute la Monarchie Espagnole & dans les possessions de l'Amérique. Ceux de la France vont sur un même pied de précaution. Des troupes du Roi étant en marche vers les Côtes au nombre de 45000 hommes. On y presse les armemens dans tous les Ports; & dès maintenant la Marine du Royaume monte à ce que l'on ne l'a guères vûë dans aucun tems: elle est de compte fait de 64 Vaisseaux de ligne, non compris 18 que la Compagnie des Indes a cédés au Roi, ce qui fait 82. Il y a en outre 35 Frégates qui, jointes à 12 cédées aussi par la même Compagnie, font ensemble 47. On compte aussi 13 Corvettes, 11 Galiores à bombes,

7 Flutes & 2 Gabares. En attendant ce qui se présentera de ces dispositions de guerre faites dans les trois Royaumes, & dont les Ministères en travail assidu s'observent en tout & partout au-dehors, voici ce qui est à rapporter de l'intérieur de la France, dont l'essentiel est en Arrêts, en Ordonnances, & en ce qui regarde encore les affaires de Bretagne. Nous ne ferons ici qu'indiquer ces Arrêts & Edits.

Il en est un du 13. Novembre 1770 émané du Conseil d'Etat du Roi en six articles, par lequel est ordonné le remboursement des BILLETS des Fermes. Edit que les Intéressés à ces BILLETS peuvent se procurer à Paris.

Un autre Arrêt du même Conseil du 18. du même mois, touche le remboursement des principaux de l'emprunt fait par la Compagnie des Receveurs généraux des Finances de la somme de vingt-un millions huit cens mille livres; pour se rembourser de pareille somme de recriptions qu'ils avoient retirées, en nom collectif & à constitution de rente au denier vingt jusqu'à concurrence de ladite somme capitale de 2800000 livres.

Mais un Edit porté au Parlement de Paris le 27. (toujours du mois de Novembre) a fort allarmé cette Cour de Justice, en ce qu'il porte en substance " que le Roi défend aux Magif-
 22 trats de s'intituler *seul Parlement*; qu'il pro-
 23 crit le mot de *Classes* & toute correspondance
 24 entre les Parlemens, excepté celle qui est per-
 25 mise par les Ordonnances Royales; qu'il dé-
 26 fend, sous quelque prétexte que ce soit, de
 27 discontinuer le service; qu'il défend aussi de
 28 forcer le premier Président à indiquer des
 29 assemblées

assemblées des Chambres (*); que Sa Maj. confirme la liberté des Remontrances, mais qu'elle veut que quand elle aura entendu son Parlement; ainsi qu'elle l'aura jugé à propos, & qu'elle aura répondu qu'elle persiste dans sa volonté, elle soit exécutée de quelque manière qu'elle l'annonce, sans aucune opposition ni contradiction." Ces prohibitions sont faites sous peine de privation d'offices.

Nous donnerons le mois prochain l'Edit en son entier, comme devant se trouver dans un Journal consacré à l'histoire du tems.

Le Parlement, les Chambres assemblées, délibéra le 3. Décembre sur cet Edit inattendu, & il fut arrêté unanimement que le premier Président se rendroit dans le jour auprès du Roi, pour lui présenter de très-humbles & très-respectueuses représentations de son Parlement, & le supplier de retirer son Edit.

On nomma sur le champ des Commissaires pour rédiger les représentations, & comme il y avoit déjà eu plusieurs assemblées particulières, l'ouvrage fut bientôt fini; les Commissaires rentrèrent & lurent leur travail, qui fut examiné & rédigé.

Le Parlement assemblé depuis dix heures du matin ne s'est séparé qu'à quatre heures, & le premier Président s'est rendu à Versailles pour remplir

(*) Cet article regarde l'usage où étoient les Enquêtes & les Requêtes d'entrer dans la Grand-Chambre sans y être appelées, quelquefois même pendant les audiences, & de former l'assemblée des Chambres sans en avoir prévenu le premier Président.

remplir sa mission. Après avoir attendu environ une demie heure, il fut introduit chez le Roi. Alors, Sa Maj. entourée de Mr. le Chancelier & du Duc de la Vrillere seulement, écouta les représentations que voici.

SIRE, rien n'est plus affligeant pour votre Parlement, & (il ose le dire) rien n'est moins mérité que de se voir imputer un complot criminel & insensé qu'on lui suppose commun avec les autres Compagnies de la Magistrature, pour méconnoître & pour affoiblir les droits inviolables de votre autorité Souveraine. Si la liberté des grands Vassaux s'est trouvée forcée à s'humilier devant le trône de vos Ancêtres, de renoncer à l'indépendance, & de reconnoître dans le Roi une juridiction suprême, une puissance publique supérieure à celle qu'ils exercent; si l'indépendance de votre Royaume a été maintenue contre les entreprises de la Cour de Rome, tandis que presque tous les autres Souverains avoient plié sous le joug de l'ambition ultramontaine; enfin, si le sceptre a été conserve de mâle en mâle à l'aîné de la Maison royale, par la succession la plus longue & la plus heureuse, dont il n'existe point d'exemples dans les Annales des Empires; tous ces services, les plus importans qu'on ait jamais rendus à l'autorité royale & à l'Etat, sont dus à votre Parlement.

Eh ! quelle autre, SIRE, en effet qu'une Compagnie qui ne compte pour rien les dangers, lorsqu'il s'agit de prouver sa fidélité à ses Rois, auroit pu s'exposer à combattre pour eux contre ce qu'il y a de plus craint & de plus respecté ? Mais indépendamment du devoir qui l'oblige, l'intérêt même de votre Parlement suffiroit l'engager, SIRE, à soutenir votre autorité. Les Magistrats qui le composent, reconnoissent toujours qu'ils n'ont d'autre titre de juridiction que le caractère d'Officiers de Votre Majesté; leurs Arrêts sont rendus & ne s'exécutent qu'en votre nom; & l'autorité royale ne sauroit souffrir la moindre éclipse dans la personne du Monarque, sans être en même-tems obscurcie ou plutôt éteinte dans tout le corps, où on n'en voit briller qu'une émanation. Le maintien de cette
 autorité

autorité paroitra toujours si précieux à votre Parlement, que peut-être feroit-il le sacrifice de tout ce qu'on a rassemblé d'humiliant pour la Magistrature dans l'Edit qu'on a présenté, s'il pouvoit au fond être utile aux véritables intérêts de votre Maj., & n'exposoit la liberté, la vie, l'honneur & tous les droits de propriété de vos Sujets à devenir le jouet de surprises, dont ensuite le Monarque se repentiroit tôt ou tard.

Mais quel avantage, SIRE, pourroit-elle trouver dans le renouvellement des tentatives déjà proscrites plusieurs fois par l'expérience, & décriées dans l'opinion publique ? Tantôt des projets de ce genre présentés aux Rois & rejettes, tantôt mis au jour sans effets, leurs auteurs n'ont accueilli que la honte & l'ignominie ; tantôt adoptés par un premier mouvement excité par de noirs artifices dans l'esprit du Souverain, ils se sont évanouïs avec des impressions sinistres qu'ils avoient produites. Enfin s'il y a de semblables projets dont l'effort de la puissance ait prolongé avec peine l'existence, cette épreuve passagère n'a servi qu'à mieux faire sentir la nécessité de les provoquer, & de laisser les choses suivre leur cours accien & naturel. Aussi l'autorité s'est vûe toujours compromise définitivement par ses projets hazardés, & le tems même qui couvre tout n'a pas tardé à dévoiler au Souverain, que dans de pareils projets un zèle affecté pour l'autorité, n'est que le voile apparent dont se couvrent toujours leurs auteurs ; mais que leur véritable objet est d'employer ces momens dangereux à satisfaire leur intérêt personnel & leur vengeance, sans se mettre en peine du mal qui en résultera pour l'Etat & pour le Monarque.

Jamais, SIRE, ce voile ne fut moins difficile à pénétrer que dans l'occasion présente. Daignez y porter vos regards, ne consultez que vous-même, jugez-en par cette sagacité qui vous est naturelle & dans laquelle réside tout notre espoir. Vous reconnoîtrez, SIRE, dans les coupables inventeurs d'un pareil Edit un projet trop réel, caché sous de fausses apparences, d'allumer d'une seule étincelle un incendie général, d'exciter un trouble universel dans toutes les parties de votre Royaume, afin de profi-

ter de cette crise violente pour arracher , s'il étoit possible , du sanctuaire de la justice des Ministres des Loix , auxquels les méchans ne sauroient pardonner d'être incorruptibles , & qu'on ne hait que par ce que leur fidélité pour vos intérêts , leur attachement à votre Personne , les ont toujours empêchés de se prêter aux çabales de ceux qui depuis si long-tems troublent votre Etat.

Des vûes aussi funestes , SIRE , de perpétuer les troubles ne percent pas d'une manière moins sensible à travers les dispositions qu'on vous a présentées comme capables de les prévenir. Il n'y a pas une seule de ces dispositions , qui dans l'exécution , si elles pouvoient en avoir , n'occasionnât une difficulté , & ne fit naître à chaque pas mille affaires routes contraires à votre autorité , toutes préjudiciables au bien de votre service. Ces troubles ne peuvent être utiles qu'à ceux-là seuls qui cherchent à se faire valoir & à se rendre nécessaires en suscitant gratuitement à leur Prince des soins & des embarras dont ils offrent & se font fort de les décharger.

Loin d'écouter , SIRE , ceux qui vous tiennent un pareil langage : loin de hasarder l'épreuve fatale des projets dont tout votre Peuple murmure , dont les Grands gémissent , dont l'Europe s'étonne , & sur lesquels vos ennemis fondent peut être toutes leurs espérances , daignez , SIRE , en retirant votre Edit , & en rendant justice à votre Parlement , en lui laissant le libre exercice de ses fonctions , rétablir l'intégrité de l'autorité que vous lui aviez confiée , qui vous est & vous sera toujours propre , dont il n'a fait & ne peut faire usage que pour l'affermissement de la vôtre , qui en est la source & le principe. Daignez , SIRE , faire une épreuve moins longue , moins pénible , moins sujette à des difficultés fatigantes & renaissantes sans cesse ; épreuve enfin qui combleroit votre nom de gloire en assurant votre tranquillité. Reconnoissez dans les calomnieux de la Magistrature les perturbateurs de l'Etat , les ennemis secrets de votre repos , les usurpateurs ambitieux de votre autorité. Livrez - les à la vengeance des loix : tous vos Sujets applaudiront : les Nations admireront votre sagesse : vous jouirez

aussi

aussi-tôt d'un calme qu'ils ne vous laisseront jamais, par ce qu'ils pensent que leur intérêt est de vous en priver, & qu'élevés dans le trouble, le trouble seul peut les soutenir & accroître leur crédit. Vous verrez alors votre Parlement tel qu'il est, vous n'y trouverez que respect, soumission, amour & fidélité.

Ces représentations faites & entendues, le Roi y a fait la réponse suivante.

Ce n'est qu'après les plus mûres réflexions que j'ai fait rédiger mon Edit. Vos Représentations ne contiennent que des déclamations contre des personnes qui méritent la confiance dont je les honore, & ne tendent qu'à faire naître des idées aussi fausses qu'injurieuses à ma personne. Elles ne me font point changer de pensée. Je vous ordonne de le faire enregistrer dès demain. Je vous charge vous, Monsieur, de venir ici le soir à sept heures me rendre compte de l'exécution de mes ordres.

Les Chambres assemblées le 4. à dix heures du matin pour entendre la réponse du Roi, sur le récit fait par Mr. le premier Président, il a été formé l'arrêté suivant.

SIRE, votre Parlement ne peut voir sans la douleur la plus vive & la plus amère qu'on ait présentée à Votre Majesté les représentations qu'il a eu l'honneur de vous faire, comme tendantes à faire naître des idées aussi fausses qu'injurieuses à la personne sacrée de Votre Maj. On n'a pû parvenir à les représenter à Votre Maj. sous ce point de vûe. qu'en dénaturant le sens des expressions que votre Parlement n'a employées que pour lui témoigner de nouvelles assurances de sa fidélité, de son amour & de sa soumission; & pour lui représenter, combien l'intérêt puissant du devoir & l'intérêt personnel de chacun des Membres qui le composent, l'obligent au maintien de l'autorité Souveraine de Votre Majesté; & pour lui témoigner enfin que dans un

moment de crise aussi violente, tout l'espoir de vos Peuples & de votre Parlement reside uniquement dans la sagesse personnelle de Votre Majesté, dans sa justice & dans sa bonté.

Votre Parlement, SIRE ne peut & ne doit procéder à enregistrer un Edit dont l'enregistrement le couvrirait de honte aux yeux des Peuples dès ce moment, & un jour à l'avenir aux yeux du Souverain lui-même; un Edit qui compromet aussi évidemment les droits les plus précieux des Sujets de Votre Majesté, leurs propriétés, leur liberté, leur vie, leur honneur; un Edit enfin qui compromet les intérêts les plus sacrés de Votre Majesté en altérant la constitution de la Monarchie, en détruisant les formes solennelles, constamment suivies pour l'établissement des Loix, en exposant à jamais V. M. à toutes les surprises dont les plus grands Rois ne peuvent être exempts, & contre lesquelles ils n'ont point de ressources plus sûres que dans le zèle, la fidélité & le courage de leurs Cours: vérité bien sentie par les augustes Prédécesseurs de Votre Majesté, qui n'ont cherché qu'à raffermir le courage de leurs Officiers de justice, en les rassurant de la manière la plus efficace sur la conservation de leur liberté, de leur vie, de leur état, notamment par le Roi Louis XI, le Prince le plus jaloux de sa puissance & de son autorité.

Le lendemain 5. les Chambres rassemblées à dix heures pour savoir la réponse de Sa Maj., le premier Président rendit compte qu'Elle ne lui avoit dit autre chose, si-non qu'Elle feroit savoir ses intentions.

Les Gens du Roi entrèrent ensuite, & dirent qu'ils avoient reçu ordre du Roi de retirer du Greffe l'Edit en question. Ensuite sur le bruit général qu'il devoit y avoir un Lit de Justice, un des Conseillers proposa d'aviser d'avance à ce qu'il y avoit à faire; & la Cour délibérant sur la volonté du Roi connue & exécutée par son Procureur-Général, arrêta de nouvelles protestations

des Princes &c. Janvier 1771. 39

testations contre l'Edit, au cas que par surprise on parvint à le faire enrégistrer de force en Lit de Justice ou autrement, annonçant que son silence même sera une protestation toujours subsistante. Il est à observer que dans ces trois assemblées très-nombreuses il y a eu une unanimité de voix entière.

Le 6, quoique ce fut fête au Palais, à cause de la Saint Nicolas, le premier Président fit assembler les Chambres, suivant l'ordre qu'il avoit reçu dans la nuit du Grand-Maitre des Cérémonies, & il invita le Parlement en la forme ordinaire à se trouver le lendemain à dix heures du matin au Château de *Versailles*, où Sa Majesté devoit tenir un Lit de Justice. En conséquence les Membres du Parlement renouvelèrent leurs protestations de la veille contre tout ce qui se passeroit, ne devant, ne pouvant, ni n'entendant y donner leurs voix. On fit aux Princes & aux Pairs les invitations ordinaires.

Le 7. le Lit de Justice s'est tenu avec la plus grande solemnité. Il étoit composé d'environ 180 personnes, du nombre desquelles étoient dix Princes du Sang, vingt-sept Pairs Ecclésiastiques & Laïcs, trois Maréchaux de France, Mrs. le Chancelier, le premier Président, le Prévôt de *Paris*, environ 92 Présidens & Conseillers du Parlement, deux Secrétaires d'Etat & Maitres des Requêtes, cinq Chevaliers de l'Ordre, trois Gouverneurs de Provinces, le Procureur & les trois Avocats Généraux, deux Greffiers en chef du Parlement & autres Officiers. Quand le Roi fut entré, & que chacun eut pris sa place, Mr. le Chancelier dit par ordre de Sa Mejesté.

Lit de Justice.

MESSIEURS.



MÉSSIEURS. Sa Majesté devoit croire que vous recevriez avec respect & avec soumission une Loi qui contient les véritables principes, des principes avoués & défendus par nos peres, & consacrés dans les monumens de notre Histoire.

Votre refus d'enregistrer cette Loi seroit-il donc l'effet de votre attachement à des idées nouvelles ? Et une fermentation passagère auroit-elle laissé dans vos cœurs des traces si profondes ? Remontez à l'institution des Parlemens, suivez-les dans leurs progrès ; vous verrez qu'ils ne tiennent que des Rois leur existence & leur pouvoir, mais que la plénitude de ce pouvoir réside toujours dans la main qui l'a communiqué. Ils ne sont ni une émanation, ni une partie les uns des autres ; l'autorité qui les créa, circoncrivit leurs ressorts, leur assigna des limites, fixa la matière comme l'étendue de leur juridiction.

Chargés de l'application des Loix, il ne vous a point été donné d'en étendre ou d'en restreindre les dispositions. C'est à la Puissance qui les a établies, d'en éclaircir les obscurités par des loix nouvelles. Les sermens les plus factés vous lient à l'administration de la Justice, & vous ne pouvez suspendre ni abandonner vos fonctions, sans violer tout-à la fois les engagements que vous avez pris avec le Roi, & les obligations que vous avez contractées envers les Peuples. Quand le Législateur veut manifester ses volontés, vous êtes son organe, & sa bonté permet que vous soyiez son conseil ; il vous invite à l'éclairer de vos lumières, & vous ordonne de lui montrer la vérité. Là finit votre Ministère.

Le Roi pèse vos observations dans sa sagesse, il les balance avec les motifs qui le déterminent ; & de ce coup d'œil qui embrasse l'ensemble de la Monarchie, il juge les avantages & les inconvéniens de la Loi. S'il commande alors, vous lui devez la plus parfaite soumission. Si vos droits s'étendoient plus loin, si votre résistance n'avoit pas un terme, vous ne seriez plus ses Officiers, mais ses Maîtres ; sa volonté seroit assujettie à la vôtre, la majesté du Trône ne résideroit plus que dans vos assemblées ; & dépouillé des droits les plus essentiels
de

de la Couronne, dépendant dans l'établissement des Loix, dépendant dans leur exécution, le Roi ne conserveroit que le nom & l'ombre vaine de la Souveraineté. Mais si l'ordre public, si les titres les plus sacrés s'élevent contre des prétentions chymériques, le rang qui vous est assigné, les fonctions qui vous sont confiées, n'en sont pas moins honorables ni moins augustes.

Le Roi vous communique la portion la plus précieuse de sa puissance, le droit de faire respecter les Loix, de punir le crime, d'assurer le repos des familles, & de défendre la société contre les atteintes qui lui sont portées. Soutenez la dignité de ce Ministère; que vos actions l'honorent s'il est possible, que les Peuples pénétrés de l'équité de vos jugemens. bénissent la main qui vous imprima le caractère de Magistrats. Toujours soumis, toujours respectueux, conciliez le zèle avec l'obéissance, & éclairez l'autorité sans jamais la combattre.

Mr. le premier Président & le premier Avocat Général firent aussi chacun un Discours que nous rapporterons le mois prochain, avec ce qui en a ensuivi; on procéda ensuite à l'enregistrement de l'Édit, & c'est tout ce qui a été présenté.

Le soir les Chambres du Parlement se rassemblèrent à dix heures; mais l'unanimité qui avoit paru regner jusques-là fut interrompue. Une partie du Parlement fut d'avis de donner sur le champ la démission des Charges, l'autre partie fut d'avis contraire: de sorte qu'après une longue discussion on renvoya la délibération au 10. Mais on doit bien se persuader que ce qui en résultera n'opérera nul changement à l'Édit enregistré au Lit de Justice, & que la soumission du Parlement aux volontés Souveraines du Législateur sera probablement le parti qu'il devra prendre comme le plus sage en cctte conjoncture; permis néanmoins toujours à ce Corps
de

de parler ; & c'est ce dont d'autres Parlemens s'autoriseront peut-être à son exemple.

Celui de *Provence*, qui, depuis quelques-tems, n'avoit paru prendre aucune part à ce qu'on dit affliger la Magistrature, vient de se mettre sur les rangs dans cet objet : il a formé un Arrêté de remontrances à faire au Roi, portant

» Que les Parlemens, animés du même zèle,
 » peuvent être divisés sur une question politi-
 » que concernant l'intérêt de son Etat, sans
 » préjudice de l'union mutuelle que forment
 » entre eux l'identité des fonctions, le lien des
 » mêmes sentimens, l'honneur commun & le
 » devoir solidaire qui les dévouent au service
 » du Seigneur Roi & à la défense des Loix.

» Que la conformité des devoirs excitera
 » toujours en eux des sentimens uniformes,
 » lorsqu'ils verront la gloire dudit Seigneur
 » Roi compromise, les Loix en danger & les
 » Constitutions de l'Etat menacées d'un chan-
 » gement funeste, également nuisible au Prince
 » & aux Sujets.

» Que la voix de l'honneur, celle même de
 » l'intérêt personnel, se fait également entendre
 » à tous, lorsque des Magistrats sont traités
 » avec la dernière vigueur par des coups d'auto-
 » rité accablante, & qu'en même-tems on ad-
 » dresse à la Magistrature des leçons de sou-
 » mission mêlées de reproches amers qui pour-
 » roient la faire soupçonner d'avoir méconnu
 » la dépendance dont elle fait gloire, & le droit
 » sacré de Souveraineté qu'elle a défendu dans
 » tous les tems.

» Que le lien qui unit tous les Membres
 » de ce grand Corps, est un lien d'amour pour

» la

» la Patrie, de fidélité & d'attachement à la
» personne du Souverain.

» Que des Parlemens qui portent de très-
» humbles supplications & des représentations
» solides & respectueuses, faisant un effort
» commun pour l'intérêt du Trône contre les
» intrigues & cabales de la Cour, n'annoncent
» pas un concert suspect; qu'ils pourroient ce-
» pendant en être accusés par ceux que la vérité
» blesse, & qui auroient intérêt de l'étouffer;
» mais qu'il étoit réservé à ces tems malheu-
» reux qu'on voulût faire entrevoir dans le rap-
» port des fonctions & dans l'uniformité de
» principes & de zèle, la naissance & la possi-
» bilité des plus détestables confédérations.

» Qu'une douleur profonde ferme la bouche
» du Parlement; que la Magistrature ne doit
» point subsister, si elle donne lieu à des im-
» postures qu'il n'est pas même permis de
» retracer. »

Voilà ce que présente le Parlement d'*Aix* conformément à celui de *Paris*. Dans ce der-
nier, à une audience du Sceau tenuë le 5 de
Décembre, il a été fait lecture & entégistrement d'un Edit du Roi portant imposition d'un
marc d'or sur toutes les Charges de la Maison
du Roi, sur tous les Fermiers, Régisseurs &
Employés dans les Fermes de Sa Majesté; sur
les Lettres d'honoraires de différens Offices, sur
le pied du quarantième de finance, ou des fonds
d'avance ou de leur cautionnement, & un marc
d'or de deux mille livres pour routes les Lettres
de Noblesse, & d'Offices honoraires qui la don-
nent. Les Titres honorifiques en érections de
Terres sont également assujettis à un marc d'or,
les Duchés héréditaires à 12000 livres, les Mar-
quisats

*Imposition
sur les Char-
ges &c.*

quifars & Comtés à 6000 , & les autres à proportion.

Jusqu'à ici toutes les contestations qu'il y a eu dans l'Assemblée des Etats de la Province de *Bretagne* & dont il seroit ennuyeux pour l'Etranger de les lui presenter en détail, se sont terminées conformément aux vûes de la Cour, les Etats ayant consenti presqu'à toutes les demandes qui leur ont été faites. Mais sur ce que le Duc de Duras avoit demandé au nom du Roi le *Don gratuit des Villes*, on lui envoya le 22 Novembre une Députation pour lui représenter qu'il avoit été décidé en 1719 & en 753, que le *Don gratuit* de la Province tient lieu de tout autre & que la misere des habitans ne permettoit pas de l'accorder. Ce Seigneur ayant exposé ensuite les motifs qui ont porté le Roi à renouveler cette demande, leur répondit que les Etats n'en auroient aucun de le refuser, si S. M. vouloit bien permettre que ce produit tournât à leur avantage; de sorte que les Députés ayant remis le lendemain cette réponse aux Etats, les Ordres de la Noblesse & du Tiers déclarerent qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer.

Ce même jour un Mémoire auparavant conçu, rédigé ensuite, puis examiné & enfin dressé en faveur de Mrs. de la Chalotais, Caradeuc & autres Membres du Parlement exilés & toujours détenus, fut adopté par les Etats à la pluralité des voix, après de vives & de longues discussions, & le 24 ils ont envoyé une Députation solennelle pour demander aux Commissaires du Roi que ce Mémoire fût envoyé en Cour par une Députation; ce qui leur a été refusé, cependant avec cette réponse de Mr. le Duc de Duras, que ne pouvant autoriser une Députation

tion en Cour, il feroit parvenir leur Mémoire au Roi. Sur quoi les Etats ont prié ce Seigneur de l'envoyer par un Courier extraordinaire. Il mérite d'être rapporté, quand ce ne feroit que pour les termes dans lesquels il est conçu. Le voici.

SIRE. Les assemblées des Trois Etats de votre Province de Bretagne sont destinées à donner des preuves de zèle & d'amour à Votre Majesté, & à recevoir d'Elle des témoignages de sa bonté paternelle : ce sont les liens réciproques du Monarque qui chérit son Peuple, & du Peuple dont il est adoré. Fidèles au premier, nous devons compter sur le second avec une pleine confiance. L'un a sa source inalterable dans nos cœurs; l'autre dans votre ame Royale, qui aime à faire le bonheur de ses Sujets.

Qu'il est consolant, SIRE, d'être persuadé que Votre Majesté aime à faire des heureux ! Mais cette persuasion ne serviroit-elle aujourd'hui qu'à rendre plus sensibles des malheurs persévérans, faciles à effacer d'un seul mot que votre bouche se refuse à prononcer ? Nos peines sont connues, & ne reçoivent point de soulagement ; nous les avons exposées, & nous n'avons point de réponse. Serons-nous perpétuellement abandonnés à la douleur profonde causée par les disgrâces continuës de quatre Magistrats de votre Parlement ?

Nos très-humbles instances ne rappelleront point à Votre Majesté les Représentations faites par tous les Corps du Royaume qui, touchés du sort de vos Procureurs-Généraux, ont parlé le langage des Loix, ont invoqué les principes de l'ordre & de la sûreté publique, ont fait entendre la voix de l'honneur & de l'innocence, les cris de l'humanité & de la justice.

Nous ne répéterons pas, SIRE, qu'une restitution complète d'estime & de confiance est un droit acquis à la vertu reconnu : que sous l'Empire des Rois les plus justes, l'autorité peut être surprise; mais qu'aussitôt qu'elle s'en aperçoit, & qu'elle se fait un devoir de l'attester à l'Univers entier, elle doit au même instant protection, justice, bienveillance,

lance, rétablissement, indemnité éclatante, sans restriction & sans nuage, aux infortunées victimes de la surprise qu'elle reconnoît & délavoue : que tous les siècles fremiront d'apprendre qu'il y ait eu un tems, où les Magistrats du premier rang, après avoir été accusés, pour suivis, après avoir subi les horreurs des cachots, & éprouvé les alarmes de l'instruction réservée au crime, furent déclarés même exempts du plus foible soupçon, & néanmoins finirent par vivre & périr dans un long exil, privés de l'exercice de leur état, éloignés de leur famille, ruïnés dans leur fortune, en proie à tous les chagrins de la plus triste situation. Nous ne dirons point que la postérité, considérant d'un côté l'auguste déclaration de leur innocence, & de l'autre la continuité de leurs disgraces, ne saura dans quelle classe ils ont existé, où des hommes vertueux ou des coupables.

Nous supplions seulement Votre Majesté de jeter des regards paternels sur une Province affligée, qui a vu naître ces Magistrats dans son sein, & qui témoin de tous les jours de leur vie, n'en a jamais trouvé un seul à effacer.

Des talens rares, des lumières supérieures, des qualités qui honorent la Magistrature, des travaux pénibles, un zèle pur, une intégrité inflexible, un attachement invariable au bien public, la même fermeté à soutenir les pauvres & les foibles, qu'à défendre les droits de votre Couronne; c'est par l'observation scrupuleuse de tous les devoirs, qu'ils ont remplis avec tant de distinction, que vos Procureurs-Généraux ont mérité nos regrets.

La Patrie qui les reclame est garante de leur fidélité, elle est garante de leur amour pour votre Personne sacrée, elle est garante du zèle qu'ils continueront d'avoir pour le seul bien du service de V. Majesté.

Daignez, SIRE, comparer la foi & la garantie d'une Nation entière aux impressions secrètes qui prolongent leurs peines & la sienne; V. Majesté se laissera flechir & les rendra à nos vœux,

Plus ils ont souffert, plus ils ont de droits à la justice d'un Roi qui n'emploie par sa puissance à faire des malheureux. Leurs disgraces ne peuvent être

des Princes &c. Janvier 1771. 47

être éternelles, dès qu'ils ont le cœur de V. Maj. pour juge; c'est à ce cœur généreux & magnanime que nous avons recours, toutes les vertus dont il est rempli intercèdent pour eux, & nous annoncent la fin de leurs malheurs.

Avec le même appui, nous concevons la même espérance en faveur des deux Magistrats, qui mandés par Votre Majesté, obéissant à ses ordres, rendus auprès d'Elle & enlevés, pour ainsi dire, au pied du Trône, ont trouvé dans leur obéissance & dans l'azyle le plus sacré la perte de leur liberté.

Certains de la pureté de leurs vûes, & qu'en opinant librement, sans brigue & sans passion dans une affaire publique, ils n'ont jamais eu intention de déplaire à Votre Majesté, chacun de nous ressent les coups qui les frappent, & toute la Province est dans la consternation.

Mais nous avons, SIRE, la ressource la plus efficace, c'est celle d'implorer votre sensibilité, le tendre intérêt que vous prenez à la tranquillité de cette Province, votre empressement à multiplier sur les actes de bienfaisance; ne la laissez pas gémir plus long-tems dans la privation de Magistrats qui lui sont précieux: que cette grace soit le prix de son amour & le comble de vos bienfaits.

Tous vos fidèles Bretons oublient l'état de misère où la dureté des tems les a réduits, pour s'occuper du bien de votre service.

Ah! SIRE, vous oublierez aussi les déterminations rigoureuses formées contre-eux, & ils tomberont aux pieds de Votre Majesté, saisis de la plus vive reconnaissance.

Ce sont les très-humbles, très-respectueuses & très-instantes supplications, que font, SIRE, à Votre Majesté, ses très-humbles, très-obéissans & très-soumis Serviteurs & Sujets, les Gens des Trois Etats de son Pays & Duché de Bretagne. Le 25. Octobre 1770. *La minute signée pour dépôt.* F. Evêque de Rennes G. de ROSNIVINEN, Marquis de PIRE. BORIE.

On a publié une liste des principaux Officiers qui composeront la Maison de S. A. Royale le Comte de Provence, dont le mariage paroît résolu

Nouvelles.

folia avec une Princesse de la Maison de Savoye :
 La voici : *Chancelier*, Mr. de Fontette Intendant
 de Caen : *Capitaines des Gardes du Corps*, les
 Marquis de Chabrian & de Levis : *Premier*
Aumônier, l'Evêque de Limoges : *Capitaines des*
Cent-Suisses, le Comte de Montbairey : *Premiers*
Gentilshommes de la Chambre, les Marquis de
 Montesquiou & de Montault : *Premier Maréchal*
des Logis, le Sieur Ménard de Cleves : *Maîtres*
de la Garde-robe, les Sieurs de Crenay & d'A-
 varey : *Premier Maître d'hôtel*, le Marquis de
 Sinette : *Ecuyer ordinaire*, le Sieur de Reuilly :
Aumônier ordinaire, l'Abbé de Cusac : *Maître*
de l'Oratoire, l'Abbé de Saintsimont : *Trésorier-*
Général, le Sieur Papillon de la Ferté. Tous les
 fonds provenant de l'acquisition des Charges de
 ce Prince, sont portés au Trésor Royal, qui
 en délivrera des récépissés, sur lesquels on ex-
 pédiera des provisions, qui seront ensuite scel-
 lées à la Chancellerie de Mr. le Comte de Pro-
 vence.

Mr. de Montholon, premier Président du
 Parlement de Metz, qui a eu avec Mr. de Ca-
 lonne Intendant de Metz une querelle qui a fait
 assez de bruit, a obtenu de la Cour vingt mi le
 livres de pension. Mr. de Montholon son frere,
 Procureur Général de la Chambre des Comptes,
 a eu aussi une pension de six mille livres.

Le Duc de Praslin a reussi dans un projet
 qu'il avoit depuis long-tems de tirer des Isles
Moluques les plants des différentes épiceries, si
 soigneusement gardés par les Hollandois, qui
 s'en sont attribués le commerce exclusif. D'ail-
 leurs le Sieur Poivre, Intendant de l'Isle de
France, est parvenu de son côté à avoir des
 Poivriers, des Canelliers, des Muscadiers & des
 Girofliers ;

Giroffiers, dont on espere multiplier l'espece dans l'Isle de *Bourbon*.

La cherté des grains ne diminuë pas beaucoup dans le Royaume, malgré les prohibition de la sortie de cette dentée de premiere nécessité. Les inondations des rivieres qu'il y a eu dans le mois de Novembre & dans les commencemens de Décembre ont ajouté à cette calamité bien des dégats à une infinité de terres. Nous ne rapporterons ici quelque chose que d'un Etang au-dessus de *Montargis*, lequel ayant débordé, a inondé tout le pays la nuit du 27 de Novembre; & par une suite de cet accidant l'Etang de *Ferrière*, entre *Montargis* & *Nemours*, ayant eu également la chaussée rompuë, cette dernière Ville s'est trouvée submergée le matin; les ponts ont été emportés & la plûpart des habitans malheureusement noyés. Les quartiers les plus élevés ont eu jusqu'à sept pieds d'eau dans les maisons; & delà est provenuë la cruë de la *Seine* qui, en une nuit, a montée de dix pieds: événement dont il n'y a point d'exemple.

E S P A G N E.

Tout se traite à la Cour dans le Cabinet du Roi avec le plus grand secret, & de maniere que jusqu'à présent on ignore si les différends se termineront avec l'*Angleterre* par un accommodement ou par les foudres de la guerre. En tout cas & à tout événement les préparatifs faits, dans toute la Monarchie sont extraordinaires pour être en état de soutenir & de pousser une guerre avec force par terre & par mer tant en *Europe* que dans l'*Amérique*. On a enrollé & l'on continuë d'enroller tous ceux qui sont au-dessus de seize ans jusqu'à 45 ans; de sorte que les

troupes que le Roi a sur pied actuellement se montent à cent-cinquante-un mille hommes, dont en troupes réglées 92000 d'Infanterie, 12000 de Cavalerie, le reste en Milices, & 47 mille Matelots & Mariniers. On compte aussi, dans les différens Ports du Royaume, les Vaisseaux de guerre, les Frégates & autres Bâtimens tant équipés qu'à équiper, dans un nombre égal, s'il ne le surpasse point, à ceux que l'Angleterre a dessein de mettre en mer & dont nous avons montré une liste, si l'Espagne doit entrer en guerre avec cette Couronne. Toutes les Places exposées sont aussi mises partout dans le meilleur état de défense tant du côté de la mer que du côté de la terre. L'artillerie & les munitions s'y trouvent en abondance : Cadix entr'autres est dans un état de prévoyance, où l'on n'a pas vû encore cette Place & son Port : on y a rasé toutes les maisons, les guinguettes, les barraques & jardins qui étoient hors de la Porte de terre aux avenues de la Ville, ainsi que toutes les petites cabanes qu'on avoit construites sur les Quais & qui servoient de Bureau aux Officiers de la Santé à ceux des Doüanes & à d'autres; & afin de pourvoir encore mieux à la sûreté de Cadix & de ses environs, on a rassemblé des troupes d'Infanterie & de Cavalerie sur toute la Côte. D'ailleurs, le nombre de celles qu'on a envoyées successivement & jusques ici dans les possessions Espagnoles de l'Amérique, depuis les différens qui se sont élevés avec l'Angleterre pour les Isles de Falckland, se monte déjà à plus de 15000 hommes destinés à en augmenter les garnisons des Places; & à chaque convoi qui s'en est fait, les Vaisseaux de transport étoient en même-tems chargés de beaucoup d'artillerie

des Princes &c. Janvier 1771. 51
& de munitions de guerre à proportion.

D'après ce que nous avons marqué, article d'Angleterre, des événemens qui se présenteroient du différend de l'Angleterre avec l'Espagne, il paroît que ce peu rapporté ici comme en étant une suite, doit suffir sur un tel sujet, passant sur l'arrivée à Cadix de Vaisseaux chargés d'or, d'argent & de diverses productions des Indes pour le compte du Roi & des particuliers, de même que sur des nominations à diverses Charges peu intéressantes pour l'Etranger, que le Roi continuë à remplir étant vacantes.

P O R T U G A L.

Comme une suite de l'accommodement fait avec le St. Siège, le Roi a accordé le *Regium exequatur* à toutes les expéditions qui seroient envoyées de Rome dans ses Etats. Sa Majesté paroît ne vouloir prendre aucune part à la guerre dont l'Europe est menacée, & l'on est assuré à la Cour des intentions pacifiques de celle d'Espagne à l'égard du Portugal, quoique cette Puissance ait fait bien des dispositions sur les frontieres de Portugal. Cependant, on a renouvelé une Ordonnance du 7 Septembre 1756, qui défend aux Sujets enclassés dans la Marine du Roi, de s'engager au service des Puissances étrangères. Mais quant à cette apparence de guerre de l'Espagne avec l'Angleterre, on reçoit de Londres à Lisbonne un avis « que les Ministres
» de S. M. Britannique ont déclaré ouvertement
» en Parlement que la négociation d'accommodement étoit en si beau train, qu'on avoit
» tout lieu d'en espérer une conclusion finale à
» la satisfaction des deux Nations Espagnole
» & Angloise. » Il y auroit donc apparence

que la rançon de *Manille* & d'autres objets, qui demeueroient indécis depuis la dernière Paix, seroient ajustés en même tems, afin de ne rien laisser qui fût capable d'altérer la tranquillité de l'Europe.

I T A L I E.

R O M E. Par les soins paternels & le travail assidu & éclairé du Souverain Pontife, on a présentement tant d'indices d'un accommodement conclu entre le Saint Siège & les Cours des Maisons de Bourbon, sur l'heureux pied de celui qui a été fait avec le *Portugal*, que Mr. Aspuru, Ministre d'Espagne, a notifié à Sa Sainteté, que le Roi son Maître acceptoit un Nonce à sa Cour. On n'attend plus de là qu'un Consistoire dans lequel le Saint Pere déclarera cet accommodement au Sacré College, puisque Mr. Aspuru a déjà fait passer à *Madrid* la minute du Bref Pontifical, qui fixe la juridiction du nouveau Nonce Mr. Valenti qui est destiné à y passer. Cette promotion de Mr. Valenti, actuellement Nonce en *Suisse*, à la Nonciature d'*Espagne*, occasionnera d'autres changemens dans les Nonciatures, & vraisemblablement la préconisation de diverses Eglises en *Espagne*, comme elle doit se faire d'autres Eglises du *Portugal* qui ne sont pas encore préconisées, avec les nouveaux Evêques de ce Royaume. Quant à la Daterie Apostolique, elle éprouve déjà depuis le commencement de Novembre les heureux effets que produit l'ouverture de la Nonciature à *Lisbonne*, par l'expédition qu'elle a faite de différentes matières sans rencontrer la moindre difficulté.

Ce fut le 15 du même mois de Novembre qu'arriverent de *Madrid* à *Rome*, & en dernier lieu

lieu par *Naples*, les lingots d'or & d'argent que le Roi d'*Espagne* y envoyoit, en valeur de huit cens mille piaftres destinés à payer les pensions des Jésuites expulsés de ses Etats. On transporta aussi-tôt ces lingots à la Monoye Pontificale & on les confia ès mains des Officiers. Ce trésor étoit en deux grandes caiffes, quatre autres contenoient encore des présens que le Roi Catholique envoyoit au Pape, consistant en cacao, vanille, tabac, quinquina, draps fins de *Saint-Ildefonse* &c. Il paroît toujours comme certain que dans l'accommodement à déclarer entre la Cour de *Rome* & les Maisons de *Bourbon*, qu'il ne sera pas fait plus de mention des Jésuites que dans celui qui a été arrêté & publié avec le *Portugal*

Le Pape a créé Evêque Assistant du Trône Mr. de Palerano, actuellement Evêque de *Malthe*.

De *Florence* on apprend le retour heureux de *Vienne* en cette Capitale, du Grand Duc & de la Grande Duchesse qui y sont arrivés le 22 Novembre en parfaite santé & au grand contentement de la Cour & du Peuple : De *Genes*, que le Gouvernement a fait marcher vers *San-Remo* un détachement de 300 hommes pour y appaiser un différend, survenu avec les habitans de *Colla* voisins de *San-Remasques*, dont l'accommodement avec la République de *Genes* n'est pas encore fixé : De *Final*, de *Mantoue* & d'une grande partie de l'*Italie*, on n'apprend que des accidens ruineux dans les campagnes, même beaucoup de malheurs arrivés dans le mois de Novembre par le débordement des rivieres, qui a été dans ce mois & dans celui de Décembre comme général dans presque toute l'Europe.

C O R S E.

Nous avons annoncé l'ouverture de l'assemblée générale des Etats de cette Isle dans notre dernier Journal, & donné le Discours qu'y a fait le Comte de Marbeuf sur les demandes du Roi faites à cette assemblée. Des délibérations & du resultat qui en ont suivis, on a arrêté les huit articles suivans.

I. Il sera payé au Roi, en quatre termes pour l'année 1769, cent mille livres à proportion des revenus des Nobles.

II. Le Code de l'Isle sera conservé, & l'on y ajoutera seulement quelques usages & loix de la Jurisprudence Françoisé.

III. Les Podestats jugeront définitivement jusqu'à la concurrence d'une certaine somme que S. M. fixera.

IV. On ne reconnoitra comme Nobles que ceux qui produiront les titres de Noblesse, avouée sans aucune interruption pendant deux siècles.

V. Les parens des Exilés depuis le troisième degré & au-dessous ne seront point inquiétés pourvû qu'ils restent tranquilles; & ceux des Bannis qui rentreront dans leur devoir obtiendront leur pardon.

VI. La Ville de la *Bastie* sera toujours censée la Métropole, & en consequence elle jouira des privileges attachés à ce rang.

VIII. Le Juge du *Nebbio* residera pendant huit mois à *San-Fiorenzo*, & le reste de l'année à *Oletta*.

VIII. Les Juges & les Procureurs étant payés par le Roi, administreront la Justice *gratis*.

Le Comte de Marbeuf a fait de nouveau une tournée

des Princes &c. Janvier 1771. 55

tournée dans l'Isle au mois de Novembre & y a trouvé tout fort tranquille. Cette visite a eu principalement pour objet de remarquer si tout ce qui regarde le Militaire étoit en regle : & celui d'une tournée qu'a faite aussi dans l'intérieur de la *Corse*, Mr. de Chardon Intendant, concernoit les affaires Civiles dont il est chargé.

Le 3 du même mois de Novembre on a fait embarquer pour *Livourne*, en conformité de l'Edit dont nous avons parlé le mois passé, les femmes des Rébelles qui s'y sont retirés.

V E N I S E.

C'est de cette République qu'on a à la continuë les nouvelles les plus sûres de ce qui se passe dans le *Levant* & ailleurs, par l'arrivée des Courriers envoyés par les Gouverneurs des Places de ses possessions, & par les Consuls qu'elle tient dans celles des pays qui en sont les plus éloignés. C'est de *Venise* qu'on tient toujours les nouvelles des progrès extraordinaires contre la *Turquie*, pour ne pas dire progrès inouïs jusqu'à nos jours, des Russes devenus comme tout-à-coup Mariniers dans le peu d'années de ce siècle qu'ils ont songé à figurer sur l'*Océan*, comme d'autres Nations. C'est encore de *Venise* que nous avons le récit des progrès constatés du fameux Hadgi Ali-Bey en *Egypte* dont nous avons fait mention le mois passé, & dont il convient de parler plus amplement. Voici ce qu'on mande du *Caire* touchant l'origine de ce nouveau Conquerant, qui est parvenu à s'arroger l'autorité Souveraine en *Egypte*.

Ce

Ce Royaume, après avoir été soumis à différens Gouvernemens pendant le cours de quelques siècles, devint enfin une Province de l'Empire Ottoman; mais conserva néanmoins en grande partie la forme de Régence des Mamaloucs ou Esclaves. On le divise en vingt-quatre Provinces ou Gouvernemens qui ont chacun un Bey, ou Gouverneur particulier. Ces 24 Beys composent toute la Régence d'Egypte, à la tête de laquelle le Grand Seigneur, comme Souverain, place un Pacha qui fait sa résidence au Caire; mais dont l'autorité depuis quelques années consiste plus dans l'extérieur que dans l'effet, puisque quand les Beys sont d'accord entre eux, ou trouvent moyen de se faire au Caire un puissant parti, le Pacha n'a plus le mot à dire. Tel est aujourd'hui le cas du fameux Ali-Bey. Quoique Géorgien de naissance & vendu comme Esclave au Caire dans sa grande jeunesse, néanmoins il fut ensuite élevé à la dignité de Bey par son Maître, l'un des 24 Gouverneurs du pays, ce qui étoit assez ordinaire suivant la forme de Régence des Mamaloucs, qui exclut de cette charge les Beys. Celui-ci, homme d'une grande capacité, rusé & entreprenant, sût se frayer le chemin à la Souveraineté, en créant Beys ou Gouverneurs des Provinces qui lui étoient contraires, plusieurs de ses esclaves & partisans qui osèrent lui résister, sans même épargner d'autres qui avoient contribué par leur pouvoir à lui procurer un Gouvernement absolu, qu'ils s'attendoient naturellement à partager conjointement avec lui.

Ainsi Ali-Bey suivit à tous égards les traces des Tyrans par un infâme assassinat de ses meilleurs amis, qu'il eut la cruauté d'égorger dans sa propre maison, afin de se rendre indépendant & secouer le joug de la Porte, qui ne voyant pas jour à le réduire sous son obéissance, est obligée de le respecter. Il n'y a au Caire, Ville Capitale & l'entrepôt du commerce en Egypte par rapport à son avantageuse assiette au Nil & située presque à égale distance de la Méditerranée & de la Mer Rouge, d'autres Négocians que d'Europe; c'est à-dire, un petit nombre de François & trois ou quatre Vénitiens d'établis; mais qui, ainsi que leurs Consuls, essayèrent il y a quelques années tant de désagrémens, qu'ils délibérèrent souvent s'ils quitteroient le Pays,

rebutés des violences & des dangers auxquels ils étoient exposés de la part d'Ali-Bey même & de quiconque avoit le moindre degré de puissance, à chaque fois qu'ils ne prêtoient point attention aux ordres du Grand-Seigneur.

Ali-Bey s'étant enfin emparé du Gouvernement du Caire & de la Basse-Egypte, crût nécessaire de s'assurer ses possessions, & de se défaire de ceux qui pouvoient lui en troubler la jouissance. Pour cet effet il se mit, il y a environ deux ans, à la tête de quelque mille hommes, & marcha vers Saïde dans la Haute-Egypte, qui étoit alors sous la domination d'un puissant Prince Arabe, auquel les Seigneurs du Caire avoient ordinairement recours, & contre lequel les uns & les autres ne faisoient que conspirer. Il eut le bonheur de dissiper les Arabes, de détrôner leur Scheïck, & de substituer à sa place un autre qui lui étoit entièrement dévoué. Il ne lui restoit plus pour lors qu'à conquérir l'Yemen ou l'Arabie Heureuse, qui renferme la Province de la Mecque, & où le Port Gedda se trouve en avant dans la Mer Rouge. C'est dans ce Port qu'arrivent les Vaisseaux Européens & y déchargent leurs cargaisons, dont une partie va à Suez dans des Vaisseaux Turcs, & l'autre est transportée au Caire avec les Caravanes. Le port de Suez est à l'extrémité ou dans l'endroit le plus intérieur de la Mer Rouge, où les Vaisseaux Turcs déchargent les effets qu'ils apportent de Gedda, & qui passent par terre au Caire en trois ou quatre jours.

Or, cet Ali-Bey est parvenu à ses fins, s'étant rendu maître de tout le Royaume d'Egypte dont il s'est déclaré Sultan; il a conquis aussi l'Yemen ou l'Arabie Heureuse, la Mecque & Medine, & s'est emparé du Port de Gedda sur la Mer Rouge; de sorte qu'il est maintenant plus considéré par les Musulmans d'Asie & d'Afrique que le Grand Seigneur lui-même; & tout ceci fait un coup qui ne peut pas être plus fatal pour la Porte Ottomane; surtout dans les circonstances où elle se trouve avec l'Empire de Russie.

Ce nouveau Conquérant de l'Egypte a écrit véritablement à la République ce *Venise* la Lettre

tre que nous avons rapportée dans notre dernier Journal, & par laquelle il lui offre son amitié avec une pleine sûreté & protection à ses Négocians. D'abord Ali-Bey a accordé au Sieur Carlo Rossieti, Négociant Vénitien & son Commissionnaire, la Douane de la Ville de *Gedda*, qui est l'entrepôt de toutes les productions du Pays, & il promet sa protection aux Etrangers qui voudront s'établir à *Gedda* ou ailleurs: Promesse qui donne déjà lieu à divers projets de Commerce que forment les Européens qui se trouvent au *Caire*. En attendant qu'on en voye l'exécution, le Gouvernement du *Caire* se propose de faire embarquer le café & les autres productions de l'*Arabie-Heureuse* pour *Suez*, d'où le transport s'en fera au *Caire*, afin d'y attirer par ce moyen le commerce de l'*Inde*.

CONSTANTINOPLÉ.

Cette Ville, ainsi qu'on le croit, est à présent des mieux approvisionnée, & malgré la vigilance de l'Escadre Russe huit gros Bâtimens, chargés de grains de toute espèce, a franchi les *Dardanelles*, & sont arrivés à *Constantinople*. D'ailleurs le Vice-Amiral Massan-Bey est parti le 9. Octobre des *Dardanelles* avec 25 demi-Galères & 3400 hommes pour aller délivrer le Château de *Lemnos* attaqué par les Russes. Le transport s'en est fait ainsi que le débarquement dans l'Isle. Il a marché aux assiégeans, tant Grecs que Russes, les a taillés en pièces, s'est emparé du canon qui servoit au siège & a délivré le Château. La garnison avoit donné ce jour-là même des Orages & devoit évacuer la Place le lendemain: Cette affaire doit avoir coûté 2500 Grecs qu'ils avoient à *Lemnos* & environ

viron 400 hommes de leurs troupes. Tout ceci paroît relever un peu les idées jusques-là altérées des Turcs, d'autant plus que *Brabilow*, assiégée par les Russes, se défendant encore vers la mi-Novembre, leur coutoit fort cher par les sorties réüffies des assiégés faites sur eux; & que le Grand Vizir étoit derrière cette Place sur la rive du *Danube*, à portée d'y jeter du secours. Si donc les Partis ennemis se rapprochoient, il pourroit bien y avoir encore dans ces endroits une affaire importante, parce que le Grand Vizir, qui fait divers mouvemens avec son Armée, paroît avoir l'ordre de laisser, pendant l'hiver, toutes ses troupes en campagne, comme il a été d'usage sous les Empereurs Ottomans. On remarque son Armée fort nombreuse, ce qui fait croire que si les pertes des Turcs, dans la dernière campagne ont été aussi grandes qu'on les a faites, ils sont bientôt parvenus à les réparer.

La peste fait toujours des ravages dans *Constantinople*, & dans ces momens nous apprenons *Brabilow* abandonné par les Turcs.

P O L O G N E & N O R D.

Les Russes qui ont fait la glorieuse & mémorable campagne contre les Infidèles, dont nous avons rapporté les événemens les plus signalés, ont commencé le 6. Novembre à s'ébranler pour prendre leurs quartiers d'hiver. L'Armée du Général Panin prend les siens dans l'*Ukraine-Russe* & dans la *Nouvelle-Servie*: celle du Comte de Romanzow, se met en partie dans la *Podolie*, en partie dans la *Moldavie*, & son quartier général doit être à *Jassy*.

VARSOVIE. Pour rendre cette Résidence royale inaccessible aux irruptions des Confédérés, il n'y a ni Fêtes ni Dimanches qu'on ne mette

mette la main à l'œuvre à cet effet. Déjà la moitié de son enceinte est entourée de fossés très-profonds depuis les bords de la *Vistule* jusqu'au-dessous d'*Ujardow*.

De leur côté les Confédérés ont mis aussi tout en œuvre pour se fortifier dans *Czenstochow*, petite Ville au Palatinat de *Cracovie*, avec une Forteresse où l'on conserve un riche trésor appelé le *Trésor de la Vierge*. A cet effet ils ont fait venir de la Grande & de la Petite-Pologne un nombre très-grand de Paysans munis d'instrumens propres aux travaux d'une Place. Leur nombre a augmenté d'un jour à l'autre; ils n'avoient pas encore été réunis en un Corps si considérable, & jamais ils n'ont observé une meilleure discipline. Leur Maréchal *Pulawski* faisoit jusques vers le milieu du mois de Novembre les dispositions avec son monde, de la plus opiniâtre résistance aux Russes qui étoient devant *Czenstochow* pour s'en emparer; & les deux Chefs, Messieurs *Masówieki* & *Mikowski* avoient pris une position avantageuse près de *Kalisch* pour soutenir leur communication avec *Mr. Pulawski*. Cependant on nous assûre que les Confédérés ont dû se retirer de *Czenstochow*, pour gagner du côté des montagnes, & que les Russes se sont emparés de cette Forteresse; ce qui n'a pas été effectué sans assez de perte des deux côtés.

Quant à la peste qui continuë à enlever du monde en *Podolie* & en différens autres Districts du Royaume, elle est encore dans un grand éloignement de *Varsovie*, & elle s'affoiblit dans ce tems d'hiver, où elle faisoit ses plus grands ravages. Pour fléchir le Ciel dans la calamité de ce terrible fléau, & obtenir d'en être préservé,

des Princes &c. Janvier 1771. 61
servé, on a fait à *Varsovie* des prières publiques qui étoient ordonnées pendant trois jours consécutifs.

Les Conférences continuent à la Cour sur le remède à trouver & à apporter enfin aux maux dont l'infortunée *Pologne* continuë d'être déchirée & généralement affligée. Les Couriers chargés de dépêches pour *Petersbourg* y vont aussi à la continuë & en reviennent avec des instructions sur ces objets, mais qui n'apportent toujours rien de fort satisfaisant. Il faut auparavant que la guerre des Russes avec les Turcs aille à sa fin; guerre dont le Royaume sent par tout les contre-coups, outre les maux de celle qui le divise depuis l'Élection du Roi moderne, & de plus encore le fléau de la contagion qui en désole diverses éontrées, sans compter le ravage des terres qui ôtent la subsistance à tant de familles plongées de-là dans la plus affreuse misère: & s'il y a encore des fruits de récoltes précédentes, ils doivent passer en premier lieu aux troupes étrangères, dont la sortie du Pays a si souvent & si inutilement été sollicitée à la Cour de Russie, comme le moyen le plus propre de voir la Nation reprendre entre-elle-même une réunion capable d'éteindre toutes ces Confédérations formées contre le système qu'on a voulu introduire en opposition aux Loix & à la Constitution intérieures des affaires de la Couronne.

Sans nous étendre davantage sur l'aspect des calamités qui affligent les Polonois, rapportons ici ce qu'un Courier, arrivé de l'Armée Russe du Général Panin, a apporté à *Varsovie*, avant que cette Armée ne se mit en marche vers ses quartiers d'hiver. C'est la nouvelle que les Rus-
les

ses ont battu le Kan des Tartares. Voici ce qu'elle porte.

« Des que les Tartares de Budziack & d'Oczakow se furent soumis à la domination Russe, les Tartares de la Crimée se mirent en marche pour retourner chez eux. Leur Chan qui se trouvoit à Kilia-Nova, se retira à Bialogorod ; mais les Russes étant venus attaquer cette Place, il se rendit au-delà de la Mer-Noire, à Oczakow, d'où il fut obligé de sortir à l'approche du Prince Proforowski, & de s'enfuir à Kimborn. Il envoya de-là quelques personnes à sa suite dans la Crimée avec ordre de faire avancer ses Troupes pour escorter lui & ses bagages. En conséquence 26000 Tartares sortirent des lignes de Precop pour se rendre à Kimborn, mais ils furent battus dans leur marche par le Général-Major Romanius, qui avoit été détaché par le Lieutenant-Général Berg, & contraints de se retirer avec une perte considérable. Le Chan envoya un second Exprès à ses Troupes pour leur annoncer qu'elles devoient hazarder une seconde fois à se rendre auprès de lui, qu'autrement il couroit risque de tomber avec tous ses gens au pouvoir des Russes. Les Tartares se mirent de nouveau en marche, mais ils furent derechef battus ; cependant une partie d'entr'eux se rendirent auprès de leur Chan qui partit aussi-tôt pour la Crimée. Les Cosaques Saporowsky eurent à peine le vent de cette retraite, qu'ils s'avancèrent sur l'ennemi & entourèrent ce petit Corps qui fut totalement dispersé. Le Chan eut cependant le bonheur de leur échapper, mais tous ses bagages furent pris. Cette action a couré aux Tartares

des Princes &c. Janvier 1771. 63
» 2000 hommes, & les Cosaques ont fait un
» grand butin, qui consiste en 16000 chevaux.
» 5000 moutons &c. »

Outre cette nouvelle on a celle qu'une nouvelle Flotte que les Russes ont équipée à *Asoph*, qui consiste en 20 Vaisseaux de guerre de 40 canons chacun, laquelle n'attend que des ordres pour aller seconder les opérations de celles de cette formidable Nation qui opèrent dans le *Levant*.

A L L E M A G N E.

EN considération du prix excessif du bled, & pour prévenir autant qu'il est possible la disette de cette dentée si nécessaire à la vie, le Roi de Dannemarck a défendu, sous peine de confiscation, la sortie de toutes sortes de grains, sans même excepter les pois & les fèves, de ses Etats d'*Allemagne*. Ceux qui auront aidé le Vendeur seront punis arbitrairement; mais l'importation de ces dentées restera libre pour le *Dannemarck* & la *Norwege*.

De son côté le Roi de *Prusse* prend aussi les précautions pour que ses Etats ne soient pas dé-garnis de bled, le prix en augmentant tous les jours. Ce Monarque vient d'ailleurs d'établir à *Hambourg* un Commissaire qui dorénavant recevra seul les bois venant de ses Domaines. Ce nouvel arrangement répand une grande consternation parmi les Négocians, & fait réellement un grand tort au commerce des bois qui est très-considérable à *Hambourg*, ou plusieurs Négocians seront obligés de fermer leurs Comptoirs.

V I E N N E.

VIIENNE. On travaille dans les Etats Héritaires de S. M. l'Impératrice Reine Apostolique à faire le dénombrement de tous les habitans de chaque Ville, Bourg &c. pour que d'une telle opération il y ait plus de facilité aux Régimens de faire leurs recrues. L'Empereur, qui de son côté s'applique aussi sans relâche à tout ce qui peut contribuer au bien des Peuples sur lesquels il régné en Corrégence avec son auguste Mere, a désigné un jour par chaque semaine, où il sera permis à un chacun, sans distinction de naissance ou de rang, de lui présenter des requêtes & des plaintes : & Il a défendu très-expressément à tous les Officiers de service au près de sa Personne, d'écarter de son trône quiconque se présenteroit pour implorer sa haute protection, de quelque condition qu'il pût être ; ce Monarque déclarant en même tems qu'il doit la justice, & qu'il prétend la rendre à tout le monde sans acception de personnes.

En nouvelles politiques on peut avancer que le Pacha, Gouverneur de *Belgrade* doit être embarrassé d'une notification que le Commandant des troupes Impériales lui a faite d'un ordre qu'il avoit reçu de la Cour de faire abattre les arbres d'une Ile du *Danube* qui est vis-à-vis de *Belgrade*. Comme les Turcs ont prétendu de tout tems avoir droit sur cette Ile, on sçait que ce Pacha en a informé le Grand Vizir. D'ailleurs, il y a apparence que dans peu de tems on pourra savoir des choses importantes relatives aux affaires de l'*Europe*. Le Cordon des troupes Autrichiennes en *Transilvanie* demeure très-nombreux, & peu à peu il y a de ces troupes qui se rendent sur les frontières de *Pologne* vers *Crasovie*.

des *Princes* &c. Janvier 1771. 65

La disette ayant commencé à se faire sentir dans les Etats de S. M. I. & R. Ap. cette gracieuse Souveraine, touchée du sort de ses Sujets, a permis l'importation des grains venans de l'étranger, aussi long-tems que la disette durera, voulant en outre faciliter les transports qui s'en feront par de nouveaux chemins & par l'exemption des droits qui en étoient prélevés.

N O R D.

Par une Ordonnance du Roi de *Dannemarck*, en date du 30 Novembre, le droit d'un quart pour cent, qui avoit été imposé il y a environ deux ans sur tous les Biens-fonds; vient d'être éteint & ne sera plus levé à commencer du premier de ce mois de Janvier 1771.

Les Princes Héréditaire & Frédéric-Adolphe de *Suede* qui voyagent, & dont nous avons annoncé le départ de *Stockholm* le mois passé, après le retour du voyage en pays étranger du Prince Charles leur frere, ont été à la Cour de *Coppenhague*, à *Elseneur* & autres Villes du *Dannemarck* où on les a regalés partout en des fêtes les plus brillantes.

Ce qu'on apprend de la Cour de *Petersbourg* ce sont mêmes fêtes, fêtes même extraordinaires que l'Impératrice de Russie a fait donner au Prince Henri de Prusse qui est venu faire un voyage à sa Cour. Cette Souveraine a fait elle-même la cérémonie de le revêtir de l'Ordre de Saint André, & aux marques & à l'étoile qui en sont d'un prix infini & dont elle lui a fait présent, elle a ajouté deux pelisses très-rares de martre zibéline. Le Prince Henri a fait de-

E puis

puis un voyage à *Cronstadt*, à *Peterehoff*, à *Aranienbaum* &c. où tout ce que l'on peut imaginer avoit été préparé pour lui faire l'honneur dû à son mérite personnel.

Ce qu'on remarque d'ailleurs de la *Russie*, c'est qu'il ne cesse de sortir des Vaisseaux des Ports de cet Empire ; que sur la fin d'Octobre, il y en eut trente qui mirent à la voile de *Cronstadt*, dont neuf pour *Londres*, cinq pour *Lubeck*, trois pour *Stettin*, un pour *Portsmouth*, un pour *Bristol*, un pour l'*Italie* &c. Considéré d'ailleurs les Estdres que l'Impératrice a actuellement dans le *Levant*, il y a en cela de quoi étonner l'Univers entier.

Dans la *Suede* on voit le Gouvernement fort occupé à prendre, comme on le fait à présent presque dans toute l'*Europe*, les arrangemens nécessaires pour faire observer la quarantaine à toutes les personnes, ainsi qu'aux Bâtimens venans des lieux suspects de contagion. Les lieux destinés à cette quarantaine sont au nombre de cinq, où l'on a envoyé d'habiles Médecins & Chirurgiens.

Le 26 de Novembre Sa Majesté Suedoise a tenu Chapitre de ses Ordres. A cette occasion elle a disposé de quatre Cordons Bleus, vacans par la mort des Comtes de Tessin & Piper, & des Barons de Lantinshausen & Friefendorff, en faveur des Sénateurs de Walwick, Ulrich Schaffer, Hermanfon & Beekfries. Elle a en même-tems nommé Commandeurs de l'Ordre de l'*Epée*. l'Amiral Silanderschiold & le Général Wreede ; & Commandeurs de l'Ordre de l'*Etoile-Polaire* le Chancelier de Justice Rosser, le Secrétaire d'Etat Bentzenstierna & le Comte de Creutz.

des Princes &c. Janvier 1771. 67

Ce dernier est Ministre du Roi à la Cour de France.



N A I S S A N C E.

Le 11 Novembre accoucha d'un Fils à *Dresde*, l'Épouse du Comte Louis-Frédéric de Buhl, Staroste de *Varsovie*, Général d'Artillerie pour la Couronne de Pologne, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Blanc en Pologne & de celui de St. André Newski en Russie, née Comtesse Potocki. L'Électeur de Saxe & l'Électrice Douairière ont tenu le nouveau né sur les Fonts Baptismaux.

Le 17 du même mois, Madame l'Archiduchesse Infante de *Parme* a mis heureusement une Princesse au monde, qui a été baptisée le 23 & qui a reçu les noms de Caroline - Marie - Theresé - Joseph - Louise - Jeane - Vincens - Cécile. L'autre Enfant nouveau né a eu pour Père in le Roi d'Espagne, qui a été représenté par le Marquis de Revilla son Ministre à la Cour de *Parme*, & pour Mère l'Impératrice-Reine qui avoit substitué en sa place la Marquise Malaspina.

Madame Royale, Princesse d'Orange & de Nassau, est heureusement accouchée d'une Princesse à *La Haye* le 28 vers les huit heures du matin. Cette agréable nouvelle fut aussi-tôt annoncée au Peuple par le son des cloches & par plusieurs décharges du canon.

M A R I A G E S.

Le 12 Novembre le Duc de Doria, l'un des Membres du Gouvernement de *Genes*, épousa à

E 2 *Genes*

Genes la fille du Seigneur Placide Imperiali, Prince di San - Angelo dans le Royaume de Naples. L'Archevêque de Genes a donné la bénédiction nuptiale aux deux illustres Epoux.

Dans le même mois a été célébré à *Bologne* avec toute magnificence, le Mariage du Prince Charles, fils de la Princesse de Palestrine, avec la Contesse Justine Borromeo. Le Cardinal Légat du St. Siège, a donné la bénédiction nuptiale aux deux illustres Epoux.

Le Chevalier Louis Mocenigo fils aîné du Doge de *Venise*, a épousé le 22 Novembre à *Venise* la fille unique du Noble Jules Contarini di San Benedetto, laquelle lui donne actuellement en mariage 50 mille ducats, & qui à la mort de son Pere & de son Oncle lui procurera une succession d'un million de sequins.

M O R T S.

Mr. Freyre de Andrada & Castro du Conseil du Roi de Portugal, Maréchal de Camp de ses Armées & son Ministre Plenipotentiaire à la Cour de *Vienna*, y est mort le 14 Novembre, âgé de 71 ans.

François-Augustin Paradis de Moncrif, Lecteur de la feuë Reine de France & de Madame la Dauphine, l'un des Quarante de l'Accadémie Françoisë, est mort à *Paris* le 12 du même mois, âgé de 83 ans.

Le célèbre Pirron, Auteur de la meilleure des Comédies la *Métromanie*, a terminé aussi sa carrière dans la même Ville à l'âge de 86 ans. C'est le même qui, ne pouvant être reçu à l'Accadémie Françoisë, fit son épitaphe en ces mots :

Cy

des Princes &c. Janvier 1771. 69

*Cy git Pirron , qui ne fut rien ,
Pas même Académicien.*

Mr. Philippe-Joseph Jariges, Grand Chancelier du Royaume de *Prusse*, Chef de Justice de tout le *Brandebourg*, Ministre d'Etat & de la Guerre &c. est mort le 9 Novembre à *Berlin* âgé de 64 ans. Ce Seigneur est fort regretté.

Le 15 du même mois mourut à *Wittenberg* d'une attaque d'apoplexie Frederic-Leopold, Comte de *Wartenleben*, Seigneur d'*Exen* & de *Dohren*, Comte du Saint Empire Romain, Chambellan & Général-Major d'Infanterie, employé en *Moravie* au service de L. M. I. & R. Ap.

Le 18. mourut à *Londres* le Marquis de *Granby*, Colonel du Régiment Royal des Gardes Blancs, Cavalerie, âgé de 49 ans, & beaucoup regretté

Charles Yves, Vicomte du *Rumain*, Maréchal des Camps & Armées du Roi Très-Christien, Gouverneur pour Sa Majesté des Ville & Château de *Morlaix*, est mort le même jour à *Paris*, âgé de 86 ans.

Le Marquis de *Puente-Fuerte*, Ministre Plénipotentiaire du Roi d'Espagne auprès de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, en mort à *Pampelune* en Navarre, d'une inflammation de poitrine.

Jean-Caspar-Joseph *Zum-Putz*, Seigneur d'*Hemmerich* & de *Grotz-Aldendorff* &c. Bourguemâitre de *Cologne* pendant quinze ans, est mort dans cette Ville le 23, âgé de 63 ans.

Le même jour est mort dans la même Ville *Felix Adam-Joseph de Fugger*, Comte de *Kirchberg*

berg & Weissenborn , Chœur-Evêque & Chanoine de la Métropole de Cologne, Chanoine Capitulaire de *Constance* & de St. Gédeon à Cologne, n'ayant que 52 ans.

Le 24. Novembre , Charles-Jean-François Hénault, Président Honoraire au Parlement de *Paris*, Surintendant de la Maison de Madame la Dauphine, l'un des Quarante de l'Académie Française & de celle des Inscriptions & Belles-Lettres, est mort à *Paris* dans la 86^{me}. année de son âge.

Le Duc de Caravitta, Conseiller Honoraire à la Chambre de Sainte-Claire à Naples, est mort à *Naples* dans sa cent septième année. Il avoit passé par toutes les Charges de la Magistrature qu'il n'avoit cessé d'exercer que depuis peu d'années.

Le 26. Novembre mourut à *Hanovre* le Baron Adolphe de Munchausen, Seigneur Héritaire de Strausfurth & de Leitzkow, premier ministre du Roi d'Angleterre pour ses Etats Electoraux de Brunswig & Lunebourg, & Président de la Chambre à Hanovre. Ce Seigneur, âgé de 82 ans, avoit servi la Maison de Brunswig pendant cinquante-cinq ans, & comme Ministre pendant quarante-deux ans.

Charles-Léopold Baron de Moser, Seigneur d'Achau & de Grandramstorff, Conseiller Intime d'Etat de Leurs Majestés Imp. R. Apost. est mort le 23. du même mois de Novembre à *Vienne*, âgé de 83 ans.

A *Varel*, dans le Comté d'Oldenbourg, est morte le 27. Novembre, la Princesse Guillemine-Marie née Landgrave de Hesse-Hombourg, Comtesse du Saint Empire & Douai-
rière

des Princes &c. Janvier. 1771. 71
rière d'Oldenbourg. Cette Prinée avoit 93
ans.

Le même jour mourut à *Paris*, Dame Claude-
Louïse-Jeane d'Illiers d'Entragues, veuve de
Louïse-Auguste Marquis de Rieux, Lieutenant-
Général des Armées du Roi. Cette Dame n'é-
toit que dans sa quarante-troisième année.

Charles de Saumaïse, Général-Major au ser-
vice de la République des Provinces-Unies,
Capitaine des Gardes de Groningue & Cham-
bellan du Prince Stadhouder, est mort à *La*
Haye le 9. Décembre dans sa soixante-huitième
année.

Le Baron de Thieri, pere de la Maréchale
de Broglie; & l'Abbé Allary, de l'Académie
Françoise, viennent de mourir à *Paris*.

F I N.

